

Rapport Annuel 1992



COMPAGNIE BANCAIRE

COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF
2, rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETELEM
20, avenue Georges-Pompidou - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 39

COFICA
2, place Georges-Pompidou - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 39

CORTAL
131, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine
Tél. (1) 47 38 93 00

Les Sociétés de la Compagnie Bancaire

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ
37, rue La Pérouse - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UCB
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 01 01

UFB LOCABAIL
43, quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés 5, avenue Kléber - 75116 Paris
COMPAGNIE BANCAIRE - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 342 858 100 francs - RCS 592 052 070
5, avenue Kléber - 75116 PARIS - Téléphone (1) 45 25 25 25

Rapport

Rapport annuel 1992

Annuel 1992


COMPAGNIE BANCAIRE

SOMMAIRE

La Compagnie Bancaire en 1992

	4
La Compagnie Bancaire	6
Les métiers de la Compagnie Bancaire	8
Faits et chiffres	10
Bloc-notes de l'actionnaire	12
Rapport du Directoire	

Rapports soumis aux actionnaires

	18
Rapport de gestion	26
Rapports des Commissaires aux comptes	28
Observations du Conseil de surveillance	30
Résolutions	

Synthèse financière

	34
Politique de gestion financière	43
Comptes consolidés de la Compagnie Bancaire	48
Notes sur les comptes consolidés	55
Comptes consolidés selon les normes de la réglementation bancaire	

*Des compléments financiers
figurent dans le fascicule annexé à ce rapport*

La Compagnie Bancaire en 1992

La Compagnie Bancaire en 1992

LA COMPAGNIE BANCAIRE

La Compagnie Bancaire est une fédération d'entreprises spécialisées dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises. Chacune des sociétés qui la composent intervient dans un seul métier. Elle peut ainsi en maîtriser toutes les techniques et les contraintes. Cette spécialisation autorise la souplesse et la réactivité nécessaires dans des environnements changeants.

La Compagnie Bancaire est dotée d'une direction collégiale; son Comité directeur réunit, autour du Président, les présidents des principales filiales. Elle définit la stratégie du Groupe et pourvoit aux moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Dans ce cadre commun, chaque société définit sa politique de développement et les moyens à mettre en œuvre et est responsable de ses résultats.

La Compagnie Bancaire fournit également aux sociétés du Groupe, par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, les services pour lesquels la centralisation permet le bénéfice commun de compétences rares et la réalisation d'économies d'échelle. La Compagnie Bancaire assure notamment le refinancement des activités de crédit et la gestion du bilan du Groupe, mais aussi le développement des ressources humaines et la gestion du patrimoine immobilier.



Financement de l'équipement des entreprises

UFB LOCABAIL ARVAL
UFB HUMBERCLYDE
UFB ITALIA
UNIFACTORS BELGIUM
UFB LOCABAIL (DEUTSCHLAND)
UFB ESPAÑA

Financement de l'équipement des particuliers

CETEM
COFICA
FIMESTIC

COMPAGNIE BANCAIRE

Assurance-vie et épargne

CARDIF CORTAL
PINNACLE CORTAL BELGIQUE

Promotion immobilière

SINVIM
SÉGÉCÉ

Financements immobiliers

UCB
UCB GROUP
UCB CREDICASA
UCB SOCABAIL IMMOBILIARE
UCI

Investissements immobiliers

KLÉPIERRE FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

LES RESPONSABLES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Conseil de surveillance (1)

Président fondateur Jacques de Fouchier
Président André Lévy-Lang
Président honoraire Jean-Yves Haberer
Vice-président Bruno de Maulde
Nicholas Clive Worms
Philippe Dulac
Michel François-Poncet
Roger Goetze
Christian Manset
Claude Pierre-Brossolette
René Thomas
Marc Viénot

Comité directeur (1)

Président François Henrot *
Président de Cortal Bernard Auberger *
Président d'UFB LOCABAIL Jean-Marie Bossuat *
Président de l'UCB Didier Browne *
Secrétaire général de la Compagnie Bancaire Jacques Lesigne *
Président de Cetelem Bernard Müller *
Président de Cardif Paul Villemagne

Conseillers du Directoire

Pascal Bonnet
Guy Laureau
Philippe Rousselle

Comité consultatif

Boris Méra
Jean Chicoye
Hubert de Nonneville
Michel Fétizon
René Durand

Collège des censeurs

Jean-Claude Colli
Jean Forgeot
Maurice Lauré
Michel Pébereau

Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars
HSD Castel Jacquet

Secrétaire général adjoint de la Compagnie Bancaire et directeur des relations humaines
Juridique
Secrétariat général
Patrimoine
Communication
Contrôle général
Comptabilité
Trésorerie
Fiscale
Technique
Administration
Planification et développement

Directions

Michel Clair
Ivan Balensi
Philippe Bioud
Bernadette Grandguillotte
Isabelle Kaan-Abécassis
Thibaut Lacan
Franck Lafforgue
Michel Le Gall
Jean-Noël Le Guillou
Pierre Raisséguier
Yvon Rey
Philippe Wahl

(1) Sous réserve des décisions de l'Assemblée du 17 mars et du Conseil de surveillance du 18 mars 1993.

Membres du Directoire *

LES MÉTIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Financement de l'équipement des entreprises

Effectif : 1 462

UFB LOCABAIL

Président : Jean-Marie Bossuat

Opérations nouvelles : 13,3 milliards de francs de financements à moyen terme
5,2 milliards de francs de factures acquises
UFB LOCABAIL propose un ensemble de solutions financières et de services nationaux ou transnationaux pour le financement de l'équipement des entreprises, dans tous les secteurs de l'économie. Elle est le partenaire de plus de 15 000 vendeurs de matériel et dispose de six implantations en Europe, dont la plus importante, UFB Humberclyde, se situe en Grande-Bretagne.

ARVAL

Président : François-Régis des Plas

Opérations nouvelles : 300 millions de francs
Filiale d'UFB LOCABAIL et de Cofica, Arval est un des plus importants intervenants sur le marché de la location longue durée de véhicules à destination des entreprises. Arval est également implantée en Belgique.

Financement de l'équipement des particuliers

Effectif : 2 732

CETELEM

Président : Bernard Müller

Opérations nouvelles : 23,1 milliards de francs
Cetelem est le premier spécialiste européen du crédit aux particuliers. Il finance les achats des ménages sur le lieu de vente ou dans ses 88 agences. Il propose des prêts personnels, des financements à tempérament et la carte Aurore - carte de crédit personnalisable aux couleurs du partenaire émetteur, acceptée dans plus de 90 000 points de vente et détenue par plus de 3,5 millions de ménages - ainsi que le compte Equilibre qui permet à son souscripteur, après une période d'épargne, de réduire le taux de ses crédits.

Par ailleurs, Cetelem mène une politique active de partenariat, mettant ses moyens techniques et son savoir-faire à la disposition de grands groupes de distribution, d'établissements de crédit ou de compagnies d'assurance, avec lesquels ont été créées des sociétés financières communes dont il assure tout ou partie de la gestion.

COFICA

Président : Bernard Naux

Opérations nouvelles : 9,8 milliards de francs

Cofica est, en France, la première société spécialisée dans le crédit automobile aux particuliers sur le lieu de vente, indépendante des constructeurs. Partenaire de plus de 9 000 concessionnaires et agents de toutes marques, elle répond à leurs besoins de financement de stocks et d'investissement et développe, par leur intermédiaire, une gamme de produits et services adaptés aux attentes des consommateurs. Cofica a entrepris aussi une politique active de partenariat avec les importateurs et les grands groupes de la distribution automobile.

Cofica est une filiale de Cetelem.

Financements immobiliers

Effectif : 2 451

UCB

Président : Didier Browne

Opérations nouvelles : 19,5 milliards de francs

L'UCB est un établissement de crédit spécialisé dans les financements immobiliers. Elle propose aux particuliers et aux entreprises des financements pour l'acquisition, la construction et la rénovation de logements ou de locaux professionnels et finance les réalisations des promoteurs et marchands de biens. Elle est le partenaire de plus de 25 000 professionnels de l'immobilier. L'UCB est implantée en Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne.



Investissements immobiliers

Effectif : 8

KLÉPIERRE

Président : Jacques Lesigne

Valeur du patrimoine : 4,7 milliards de francs

Klépierre est une société foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, dont le patrimoine est constitué pour l'essentiel de bureaux (66 %) et de centres commerciaux (27 %) situés principalement à Paris et en région parisienne.

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Président : Jacques Lesigne

Valeur du patrimoine : 3,8 milliards de francs

Par l'intermédiaire de la Foncière, les sociétés du Groupe sont propriétaires de plus des deux-tiers des locaux d'exploitation qu'elles occupent.

Promotion immobilière

Effectif : 318

SINVM

Président : Michel Mauer

Volume d'affaires : 1,3 milliard de francs

La Sinvim est une des premières sociétés de promotion immobilière françaises. Elle réalise des logements, des bureaux, des locaux d'activité et des surfaces commerciales, ainsi que des opérations d'aménagement avec leurs équipements. Promoteur généraliste, la Sinvim intervient le plus souvent en direct en région parisienne et en partenariat avec des promoteurs en province.

SÉGECÉ

Président : Raoul d'Heucqueville

Honoraires de gestion perçus :

112 millions de francs

Filiale de la Sinvim, la Ségécé est un des spécialistes de la promotion et de l'exploitation de centres commerciaux. Elle assure l'étude, la maîtrise d'ouvrage, la commercialisation, la gestion et l'animation d'équipements commerciaux et d'ensembles multifonctionnels.

Assurance-vie et épargne

Effectif : 771

CARDIF

Président : Paul Villemagne

Primes émises : 8,2 milliards de francs

Cardif est un des principaux groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation. Il propose aux particuliers de nombreux contrats individuels d'épargne et de prévoyance, ainsi que des contrats collectifs de couverture des risques décès et incapacité de travail des emprunteurs. Il met à la disposition des entreprises et de leurs salariés des contrats couvrant les charges futures de retraite, des plans d'épargne et des régimes de prévoyance collective. Ces produits sont distribués soit par l'intermédiaire de réseaux bancaires et de courtiers, soit directement. Cardif est actif dans quatre pays européens.

CORTAL

Président : Bernard Auberger

Epargne collectée : 2,5 milliards de francs

Cortal est la première banque française spécialisée dans la distribution de produits d'épargne, d'assurance-vie et de prévoyance par des méthodes de vente directe. Elle propose et conseille à un large public des placements à court, moyen et long termes parmi lesquels le compte Optimal pour la gestion de trésorerie des particuliers. Elle développe des accords de partenariat avec des réseaux bancaires ou d'assurance. Cortal est implantée en Belgique.



FAITS ET CHIFFRES

Le premier groupe spécialisé dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises

228,8 milliards de francs d'encours de crédit gérés.
66 milliards de francs de crédits distribués.
5,2 milliards de francs de factures acquises dans l'affacturage.
1,3 milliard de francs de volume d'affaires dans la promotion immobilière.
57,9 milliards de francs d'épargne gérée.
11,7 milliards de francs d'épargne collectée.

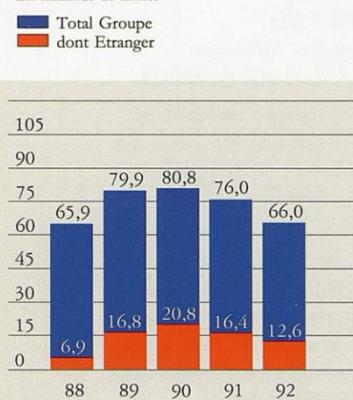
Une présence en Europe

Plus de 20 implantations hors de France. Elles contribuent à hauteur de 19 % à la distribution de crédits et gèrent 23 % de l'encours du Groupe.

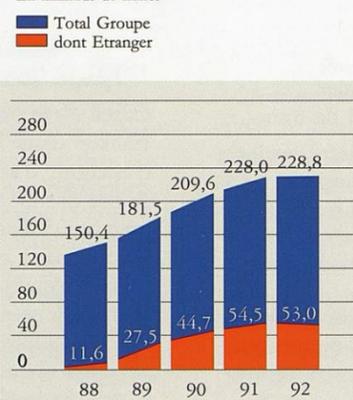
Une situation financière solide

16 milliards de fonds propres.
Un ratio de solvabilité, dit Cooke, de 10%.
5,5 milliards de francs de plus-values latentes sur les actifs détenus par le Groupe.
Un actif net réévalué de 598 francs par action.
660 millions de francs de résultat net consolidé.

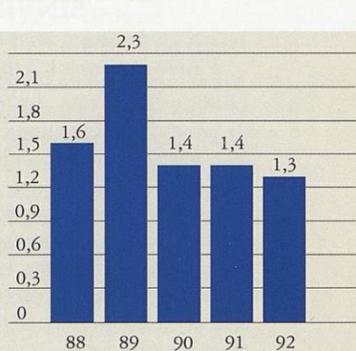
CRÉDITS DISTRIBUÉS
En milliards de francs



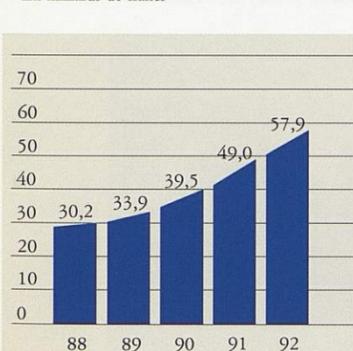
ENCOURS DE CRÉDIT GÉRÉS
Au 31 décembre
En milliards de francs



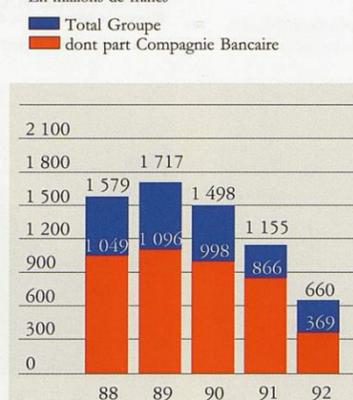
VOLUME D'AFFAIRES DANS L'IMMOBILIER
En milliards de francs



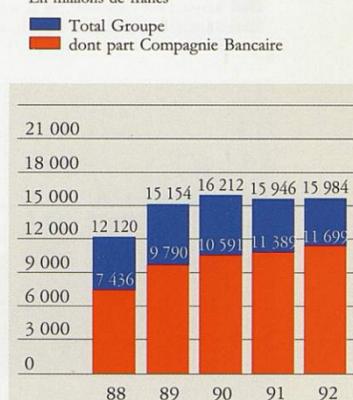
ÉPARGNE GÉRÉE
Au 31 décembre
En milliards de francs



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
En millions de francs



FONDS PROPRES CONSOLIDÉS
Au 31 décembre, après répartition
En millions de francs



Un partenaire des professionnels

Les sociétés du Groupe partagent traditionnellement leur savoir-faire spécialisé et leurs outils de gestion avec des établissements bancaires, des compagnies d'assurance, des professionnels de la distribution, du conseil financier et de l'immobilier, dans le cadre de relations étroites et durables de partenariat.

Des équipes performantes

8 832 hommes et femmes dont 1 650 à l'étranger.
35 % de cadres.
Un budget formation égal à 5,8 % de la masse salariale.

Un acteur important sur les marchés financiers

La Compagnie Bancaire est cotée en bourse à Paris, Londres et Bruxelles. Ses principales filiales sont cotées à la Bourse de Paris. Elle a émis 3,2 milliards de francs d'emprunts obligataires en France et l'équivalent de 13,1 milliards de francs sur les marchés internationaux.



BLOC-NOTES DE L'ACTIONNAIRE

En 1992, le résultat net consolidé du Groupe a été de 660 millions de francs. Après déduction de la part du bénéfice revenant aux actionnaires minoritaires des filiales, le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire s'établit à 369 millions de francs, soit 15,2 francs par action. Le fléchissement du résultat d'exploitation du Groupe est dû aux difficultés des filiales britanniques; en sens inverse, la contribution des sociétés françaises a progressé et les pertes de démarrage des filiales récemment créées dans les autres pays d'Europe ont été sensiblement réduites.

Le dividende versé à chaque action de la Compagnie Bancaire au titre de l'exercice 1992 sera de 10 francs, augmentés d'un avoir fiscal de 5 francs. Le total des dividendes versés au titre de 1992 s'élèvera donc à 234 millions de francs.

Après affectation des résultats, les fonds propres du Groupe atteignent 15 984 millions de francs dont 11 699 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire, soit 482 francs par action.

Le cours de l'action Compagnie Bancaire a baissé pendant une bonne partie de l'année et est descendu début septembre sous la barre des 300 francs, à un cours inférieur de 37 %

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

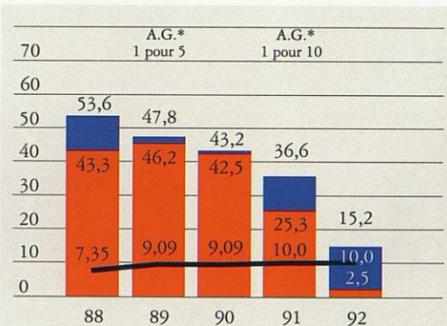
en millions de francs	1990	1991	1992
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	10 091	10 362	11 164
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 310	+ 299	+ 302
- Charges d'exploitation	- 8 257	- 9 507	- 10 813
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	+ 67	+ 87	+ 108
Résultat brut d'exploitation du Groupe	2 211	1 241	761
- Impôt	- 732	- 334	- 390
Résultat net d'exploitation du Groupe	1 479	907	371
Résultat net hors exploitation du Groupe	+ 19	+ 248	+ 289
Résultat net total du Groupe	1 498	1 155	660

à celui du début de l'année. Il s'est ensuite redressé et a fluctué pendant le dernier trimestre autour de 360 francs, terminant l'année sur une tendance haussière. Au total sur l'ensemble de l'année, le cours ajusté de l'action a baissé de 10 %, soit une performance moins bonne que celle des indices boursiers qui sont restés globalement stables. Le marché du titre Compagnie Bancaire à la bourse de Paris a été animé, le volume de transactions quotidiennes ayant été en moyenne

RÉSULTATS ET DISTRIBUTION DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Eléments ajustés, en francs

■ Résultat net consolidé par action
■ Résultat net d'exploitation consolidé par action
■ Dividende net par action

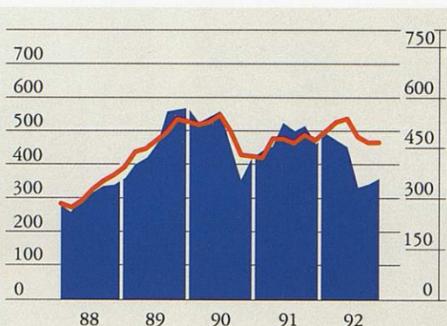


* A.G. : attribution gratuite d'actions

COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE

Moyennes bimestrielles, en francs

— Indice SBF (échelle de droite)



de 43 672. La Compagnie Bancaire est cotée depuis 1973 à la Bourse de Londres et depuis 1990 à celle de Bruxelles.

En fin d'année, les principaux actionnaires connus de la Compagnie Bancaire étaient :

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/1992

en %	capital	droits de vote
Compagnie Financière de Paribas	47,7	47,7
Crédit Foncier de France	2,1	2,1
GPA Vie (MM. Worms et Cie)	2,0	2,0
Groupe Crédit Lyonnais	1,4	1,4

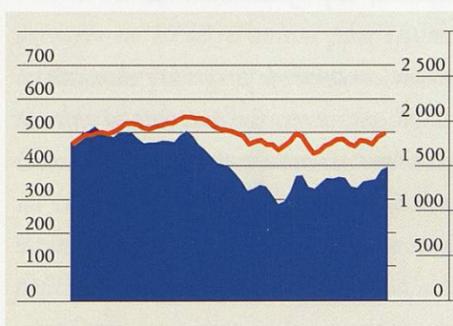
A ces principaux actionnaires s'ajoutent quelque 21 000 autres actionnaires, représentant ensemble 46,8 % du capital et des droits de vote de la Compagnie Bancaire.

Le Directoire avait offert la possibilité d'un paiement en actions du dividende de l'exercice 1991. Après approbation par l'Assemblée, cette option a été exercée par une majorité d'actionnaires, représentant plus de 75 % du capital de la Compagnie Bancaire; les fonds propres ont été ainsi accrus de 175,5 millions de francs. Cette année, l'option sera exercable entre le 26 mars et le 23 avril inclus. Sans exercice de l'option à cette date, les dividendes seront payés en numéraire le 12 mai. Toutefois, les actionnaires le souhaitant pourront se faire régler leurs dividendes en espèces le 26 mars à la condition d'avoir renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.

COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE EN 1992

Moyennes hebdomadaires, en francs

— Indice CAC (échelle de droite)



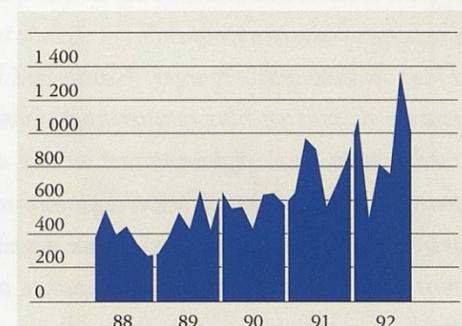
DONNÉES FINANCIÈRES PAR ACTION *

	1990	1991	1992
Nombre d'actions retenu pour le calcul	21 023 570	23 654 008	24 250 288
Cours : PH-PB (en F)	602/295	542/388	526/273
Cours au 31/12 (en F)	400	478	425
Résultat net consolidé (en F)	43	37	15
Rapport cours/bénéfice au 31/12	9	13	28
Dividende (en F)	9,1	10	10

* Données ajustées : la Compagnie Bancaire verse chaque année un dividende fixe de 10 F plus 5 F d'avoir fiscal, mais procède régulièrement à des attributions gratuites d'actions, en fonction de ses résultats et de l'inflation. Les résultats par action ont été ajustés en fonction de ces attributions.

NOMBRE DE TRANSACTIONS MENSUELLES

Moyennes bimestrielles, en milliers



RAPPORT DU DIRECTOIRE

*L*a Compagnie Bancaire a connu en 1992 une année très difficile.

L'activité a fléchi partout, sauf dans le secteur de l'épargne et du crédit aux particuliers. Les résultats se sont inscrits en fort recul, à 660 millions de francs pour le résultat net consolidé du Groupe et à 369 pour celui de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales.

Ceci n'a rien d'étonnant. 1992 aura été pour les économies occidentales une année de ralentissement économique et de montée des risques. De surcroît, cet environnement, globalement médiocre pour toutes les entreprises, a cumulé les facteurs particulièrement défavorables à nos activités : taux d'intérêt élevés, montée du chômage et des faillites d'entreprises, grave crise de l'immobilier et, en Grande-Bretagne, persistance d'une récession exceptionnellement sévère.

Dans un tel contexte, qui a touché l'ensemble des établissements financiers, la Compagnie Bancaire résiste bien. Sa solidité financière n'est pas ébranlée. Et les actions entreprises les années précédentes pour redresser la rentabilité des opérations et pour préparer l'avenir commencent à porter leurs fruits.

En premier lieu, certains de nos métiers réalisent d'excellentes performances. En crédit à l'équipement des particuliers, dans un marché qui s'est contracté du fait de ce climat d'inquiétude peu propice à la consommation et à l'endettement, le groupe Cetelem a réussi à accroître sa part de marché et même son volume de production, tout en améliorant ses marges grâce à la rigueur de ses critères de sélection.

Il enregistre une diminution de la croissance du risque et commence à récolter le fruit d'années de travail basé sur la spécialisation, le professionnalisme et l'expérience du recouvrement.

Dans le secteur de l'épargne, Cardif et Cortal ont continué de progresser dans un marché de plus en plus concurrentiel. Cortal a été confrontée, à l'automne, à une modification de la réglementation sur les dépôts à vue visant à entraver le fonctionnement de son Compte Optimal comme celui des produits de même type introduits par ses imitateurs. Grâce à une réaction commerciale rapide et efficace puis à une adaptation de son produit, Cortal a pu continuer de développer son fonds de commerce.



En second lieu, certains de nos métiers, qui avaient éprouvé depuis quelques années des difficultés et dans lesquels des mesures énergiques de redressement avaient été engagées, enregistrent de meilleures performances. Dès la mi-1990 en effet, la priorité avait été mise dans l'ensemble du Groupe sur la marge et la qualité des opérations plutôt que sur leur volume.

Il en est ainsi des activités de crédit à moyen et long termes en France. A l'UCB et à UFB LOCABAIL, le taux de marge financière a progressé et les frais généraux ont diminué. Légèrement à UFB LOCABAIL, sensiblement à l'UCB par suite de la profonde réorganisation opérée au début de l'année. En matière de risque, une amélioration a déjà été constatée à l'UCB sur les crédits aux particuliers. Cela n'a en revanche été le cas ni à UFB LOCABAIL, ni à l'UCB sur les crédits immobiliers aux entreprises. Les premiers effets du renforcement de la qualité des opérations y ont été effacés en cours d'année par une dégradation générale de la situation des PME, aggravée par les effets pervers de la loi du 25 septembre 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.

Des progrès ont également été réalisés dans les sociétés européennes en phase de démarrage. Ils sont visibles au niveau des résultats, puisque les pertes ont été sensiblement réduites. Ils ont également porté sur la connaissance des marchés et sur les méthodes. Ces résultats restent néanmoins fragiles, en particulier dans les pays d'Europe du Sud où les perspectives économiques s'assombrissent.

En sens inverse, plusieurs secteurs d'activité ont été sévèrement affectés par la conjoncture en 1992.

Tout d'abord, l'immobilier. La crise qui sévit depuis deux ans sur ce marché s'est aggravée en 1992, d'autant plus sévèrement qu'elle a été longuement méconnue par les pouvoirs publics et qu'aucune mesure sérieuse n'a été prise pour la limiter. Elle touche trois de nos métiers, à des degrés variables.

Comme tous les promoteurs immobiliers, la Sinvim a connu un ralentissement de ses ventes et un allongement des délais de commercialisation de ses produits, tant dans le secteur du bureau que dans celui du logement. Toutefois, grâce à une politique commerciale intensive, la Sinvim a pu au cours du dernier trimestre augmenter ses ventes de logements en acceptant des sacrifices sur les marges.



Face à une situation qui risque de perdurer, plusieurs mesures ont été prises. D'abord, la Sinvim a très fortement réduit la prise d'affaires nouvelles pour stabiliser son endettement et par là-même ses frais financiers. Elle a provisionné les pertes qu'elle pourrait encourir sur certaines opérations; le montant des provisions ainsi constituées reste modéré, car la Sinvim s'était tenue à l'écart des opérations les plus chères et donc les plus risquées. A la fin de l'année, il a été décidé de rapprocher la Sinvim de Cogedim, autre société de promotion du Groupe Paribas, pour qu'elles traversent la crise avec plus d'efficacité en coordonnant leurs actions, en mettant en commun des moyens fonctionnels et en partageant leurs compétences. La réussite de cette opération nécessitant une direction commune, la présidence de la Sinvim a été confiée à Michel Mauer, président de Cogedim. Le rapprochement des structures fonctionnelles des deux entités a déjà été entrepris. Enfin, un projet de réduction des effectifs a été présenté au Comité d'entreprise, pour adapter les structures à la contraction de l'activité. La Ségécé, qui tire une part croissante de ses honoraires de son activité de gestion de centres commerciaux, n'a été que peu affectée par la crise immobilière.

L'activité de l'UCB dans le crédit aux promoteurs et aux marchands de biens a été marquée par une forte progression des risques par suite des difficultés rencontrées par certains de ses débiteurs; toutefois, ses crédits sont de faible montant moyen, couverts par des garanties et concernent, pour 90%, des opérations de logement, marché qui n'est pas dans une situation de surproduction et qui pourrait repartir rapidement si des mesures appropriées étaient prises.

Enfin, la crise a affecté Klépierre, la société du Groupe spécialisée dans les investissements immobiliers, en réduisant le potentiel de revalorisation de ses loyers qui découlait du montant moyen des loyers des baux en cours. Klépierre a cependant continué en 1992 à jouer son rôle de stabilisateur des résultats du Groupe, par la cession à l'extérieur du Groupe de la deuxième moitié des parts de la société immobilière propriétaire du centre commercial de Belle-Epine, qui a dégagé une plus-value de 199 millions de francs.

Ensuite, le Groupe a été sévèrement touché en Grande-Bretagne par la récession sans précédent qui frappe ce pays, et en particulier le secteur immobilier caractérisé par un effondrement du nombre des transactions et un effritement continu des prix.



Nos sociétés UCB Group et UFB Humberclyde ont été frappées en pleine croissance par cette crise qui a provoqué une forte hausse du risque sur leurs encours. Elles ont engagé un programme d'actions pour faire face à la situation. Elles ont concentré l'activité nouvelle sur les niches présentant un faible risque, renforcé les équipes de recouvrement qui ont adopté les méthodes rigoureuses employées avec succès en France et adapté leurs organisations et leurs effectifs à leurs nouvelles conditions d'activité.

Si la situation économique a ainsi touché certaines activités du Groupe, masquant les progrès accomplis dans le domaine du crédit aux entreprises et mettant nos filiales britanniques en lourde perte, des avancées ont continué d'être faites dans le renforcement des méthodes et des techniques et dans la démarche commerciale. Ainsi, les sociétés du Groupe ont continué d'innover en matière de produits. Dans le domaine du crédit, des formules plus souples à plan d'amortissement flexible ont été proposées aux clients de Cofica et de l'UCB. Dans le domaine de l'épargne, Cardif a continué de soutenir sa démarche commerciale par la vente de produits spot performants. Et l'ensemble des sociétés du Groupe s'oriente de plus en plus vers une offre globale, en associant des services non financiers à un produit financier ou en adjoignant la distribution de produits d'épargne ou de prévoyance à la vente de crédits. Cetelem a généralisé le Compte Equilibre, formule originale qui permet aux clients, après une phase de dépôt, d'obtenir des taux de crédit moins élevés. Des produits spécifiques, intégrant un financement et un contrat d'assurance-vie, ont été proposés aux investisseurs immobiliers par l'UCB et la Sinvim et aux associés des PME par UFB LOCABAIL.

Ces produits bien adaptés à la demande de la clientèle en période de crise ont soutenu la démarche commerciale des sociétés et la politique traditionnelle de partenariat de la Compagnie Bancaire. Celle-ci a connu en 1992 des avancées significatives avec la signature de plusieurs accords avec de grands partenaires et l'approfondissement d'accords antérieurs. Plusieurs accords ont été conclus dans le domaine du crédit, par UFB LOCABAIL avec Bergerat-Monnoyeur, Caterpillar et Apple et par Cofica avec Midas, Suzuki et le réseau BP, tandis que le partenariat de Cetelem avec les Caisses d'Épargne était étendu à 15 caisses.



Dans le domaine de l'épargne, Cardiff a renforcé ses liens avec le Crédit du Nord et Winthbertur commercialise le compte Optimal.

Des progrès ont également été effectués dans le domaine des méthodes et des techniques. Développement d'applications informatiques permettant une approche commerciale plus efficace à UFB LOCABAIL et à l'UCB, poursuite de l'automatisation du traitement des demandes d'autorisation de financement ou d'achat de factures à UFB LOCABAIL, perfectionnement des techniques de recouvrement avec en particulier la mise en place d'outils renoués et plus performants et la généralisation, dans les filiales étrangères, des techniques utilisées en France, qui s'avèrent plus efficaces que les méthodes habituellement utilisées dans ces pays.

Enfin, les efforts de gestion rigoureuse se sont poursuivis. Les effectifs ont baissé sensiblement, de 403 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. 700 postes environ ont été supprimés en 1992 ou le seront au cours des premières semaines de 1993 dans les sociétés où l'effectif a été réduit. Les frais de personnel ont, en conséquence, pu être stabilisés malgré les augmentations de salaire et l'alourdissement des charges sociales. Au total, la croissance des frais généraux a été bien maîtrisée.

Ainsi, après avoir souffert pendant plusieurs années d'un environnement concurrentiel défavorable, la Compagnie Bancaire a été confrontée en 1992 à une crise économique sévère avant d'avoir pu tirer le bénéfice des actions qu'elle avait engagées. Elle a résisté en s'appuyant sur les atouts que lui confèrent sa connaissance des marchés, les liens avec ses partenaires, la rigueur et l'efficacité de ses méthodes de gestion et surtout la motivation, la compétence et l'aguerrissement de ses équipes. Elle a continué à développer ses atouts concurrentiels. Le retour à une rentabilité plus satisfaisante nécessite bien sûr de poursuivre les actions engagées pour élever la marge et la qualité des opérations et pour réduire les frais généraux. Mais il dépend aussi de la situation économique. Le Groupe a la solidité financière requise pour traverser cette crise tant par le niveau élevé de ses fonds propres que par la réserve de plus-values latentes dont il dispose. Cette solidité financière et la qualité des équipes et des outils techniques doivent permettre à la Compagnie Bancaire de sortir renforcée de ces années difficiles.



Rapports soumis Rapports soumis aux actionnaires aux actionnaires

RAPPORT DE GESTION

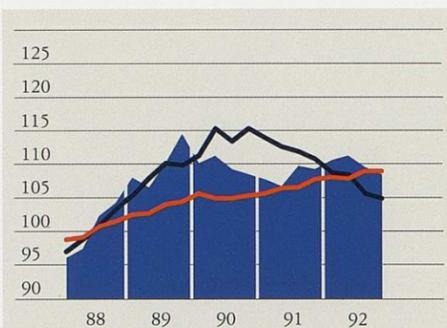
L'ENVIRONNEMENT

A lors que les premiers signes de ralentissement sont apparus voici plus de deux ans, l'économie mondiale n'a toujours pas retrouvé en 1992 le chemin d'une croissance durable. Parmi les économies traditionnellement dominantes, l'Allemagne a connu un ralentissement économique marqué, qui provient pour l'essentiel d'une contraction de la demande intérieure. Au Japon, l'activité économique a souffert d'une crise boursière et financière très sévère. Aux Etats-Unis en revanche, les indicateurs économiques du dernier trimestre ont semblé traduire les premiers signes de reprise après plusieurs semestres de récession.

En Europe, l'année s'est achevée sur une crise monétaire et politique grave. En redoublant l'incertitude sur la réalisation de l'Union monétaire, les difficultés liées à la ratification du traité de Maastricht ont entraîné de nombreuses tensions au sein du SME puis la dévaluation de plusieurs devises européennes et la sortie de la livre et de la lire du mécanisme de change européen.

CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT
Comptes trimestriels de l'INSEE à prix constants
(Base 100 en 1988)

- Investissement des entreprises
- Consommation des ménages en biens durables
- Investissement en logement



Au Royaume-Uni, la récession amorcée en 1991 s'est poursuivie. Les ménages, bénéficiant d'une moindre croissance de leurs revenus et privilégiant leur désendettement, ont très fortement réduit leurs dépenses de consommation. Les entreprises, affaiblies sur leurs marchés internes par ce tassement de la demande et sur leurs marchés étrangers par la surévaluation de la livre, ont été contraintes de réduire encore leurs investissements. Cette récession a par ailleurs été accentuée par une crise sans précédent des marchés immobiliers.

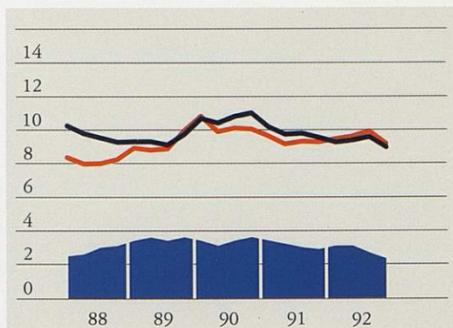
En France, l'atonie persistante de la demande n'a pas permis de confirmer les espoirs de reprise suscités en début d'année par le très net redressement du commerce extérieur.

L'absence de perspectives d'amélioration de l'activité et le maintien des stocks à un niveau élevé ont entraîné une nouvelle contraction des investissements productifs des entreprises. L'ajustement de l'emploi au ralentissement de la production s'est traduit par une nouvelle dégradation du marché du travail, le taux de chômage atteignant en fin d'année plus de 10%.

Découragés par un ralentissement économique qui s'éternise, les ménages ont préféré privilégier l'assainissement de leur situation

TAUX D'INTÉRÊT COMPARÉS
AU TAUX D'INFLATION EN FRANCE
En pourcentage

- Obligations privées
- Emprunts à 1 an (marché monétaire)
- Hausse des prix de détail sur les douze derniers mois



financière. La crise de l'immobilier, qui s'est traduite en 1992 par un brutal ajustement des prix, a également pesé sur la consommation, par le mécanisme des effets de richesse.

Cette crise de confiance s'est accompagnée d'une hausse de l'épargne de précaution, permettant au taux d'épargne global de se maintenir autour de 12,5%.

En dépit de fondamentaux économiques relativement favorables, les autorités monétaires françaises n'ont pu procéder à une baisse des taux d'intérêt pourtant nécessaire. Afin de contenir les pressions inflationnistes, la Bundesbank a maintenu une politique monétaire fortement restrictive et la Banque de France n'a pas pu disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour procéder à une baisse unilatérale de ses taux d'intérêt. En fin d'année, les tensions monétaires au sein du SME se sont accompagnées de fortes tensions sur les taux d'intérêt à court terme.

L'ACTIVITÉ

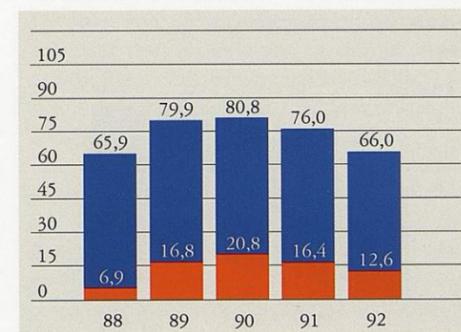
Les sociétés de crédit du Groupe ont enregistré une nouvelle réduction de leur activité en 1992. Les crédits distribués ont en effet diminué de 13%. Cette évolution s'explique d'une part par le niveau général de l'activité économique, qui est resté très déprimé, et d'autre part par la poursuite de la politique engagée en 1990, qui privilégie la qualité et la marge des opérations nouvelles. La baisse des taux d'intérêt observée sur les marchés financiers à partir du mois d'octobre a ainsi permis d'améliorer les marges de la production du dernier trimestre.

En France, la baisse de l'activité a été limitée à 10% du fait des bonnes performances enregistrées par les activités de crédit à court terme. A l'opposé, les secteurs de crédit à moyen et long termes ont enregistré une forte réduction des volumes de crédits nouveaux.

Les financements à l'équipement des entreprises distribués par UFB LOCABAIL ont ainsi diminué de 15%. L'année a été très difficile pour les petites et moyennes entreprises françaises et leur demande de crédit d'investissement s'est, en conséquence, fortement réduite. Presque tous les secteurs ont été affectés, mais ceux des travaux publics et de la machine-outil ont été particulièrement touchés. Dans le secteur des crédits immobiliers, les crédits distribués par l'UCB ont reculé de 28%. La baisse est particulièrement accentuée dans le secteur du financement des professionnels de l'immobilier, où elle atteint 50%.

CRÉDITS DISTRIBUÉS
En milliards de francs

- Total Groupe
- dont Etranger



La distribution de crédits aux marchands de biens a notamment été presque arrêtée. Le recul a donc été sensiblement moins important pour les crédits immobiliers aux particuliers (- 21%) et aux entreprises (- 17%).

En sens inverse, Cetelem et Cofica ont confirmé leur bonne performance de 1991 avec un volume global d'activité en hausse de 1% pour 1992, alors que leur marché s'est sensiblement contracté. Leur part de marché a donc continué de s'accroître. Ce bon résultat est le fruit des performances enregistrées dans le domaine des prêts personnels et dans celui des accords de partenariat avec de grands distributeurs.

Les filiales étrangères ont enregistré un fléchissement de leur activité (- 23%) nettement plus important que celui des sociétés françaises. La situation économique fortement dégradée du Royaume-Uni et la persistance de la crise immobilière dans ce pays se sont ajoutées aux effets de la priorité donnée, là aussi, aux marges et à la qualité pour entraîner un fort recul de l'activité des filiales britanniques, qui a baissé de 33%. Dans les autres pays européens, le développement des filiales de création récente a été mené de façon prudente en tenant compte de la détérioration de la situation économique des pays d'Europe du sud, pays où sont implantées la majorité de ces sociétés. Leur volume d'activité a en conséquence été identique à celui de 1991.

Dans le domaine de l'affacturage, le montant des factures acquises a diminué de 32% du fait de la reprise totale par IBM de l'affacturage de ses micro-ordinateurs. Hormis ce contrat, il a enregistré une nouvelle croissance,

ce, en particulier en Espagne et en Italie.

Klépierre n'a réalisé aucun investissement ou désinvestissement significatif.

Dans un marché immobilier qui est resté déprimé tout au long de l'année, le volume d'affaires de la Sinvim a été de 1 266 millions de francs, en baisse de 8%, en raison de la diminution des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour les seules opérations de logements, les ventes ont été de 684 millions de francs, en hausse de 35%, du fait de la reprise des ventes en fin d'année due aux réductions de prix pratiquées. Dans le domaine de l'immobilier d'entreprise, les ventes ont atteint 525 millions de francs.

Enfin, les activités d'épargne ont connu une nouvelle croissance. L'épargne collectée a ainsi augmenté de 2% tandis que l'épargne gérée atteignait 58 milliards de francs en fin d'année, en croissance de 18%.

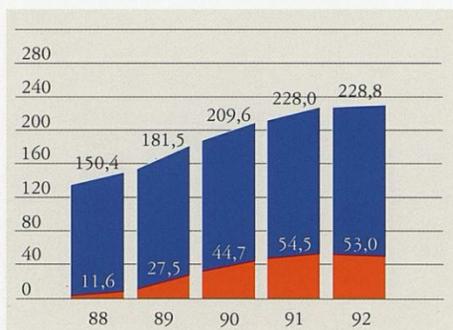
L'activité d'assurance de Cardif, après une forte croissance en 1991, a de nouveau connu une bonne année. Le chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 10%. Cette croissance est due tout aussi bien aux réseaux bancaires partenaires qu'au réseau propre de Cardif, constitué de délégations régionales et d'apporteurs d'affaires. Ceci a soutenu la croissance des provisions techniques qui s'élevaient, au 31 décembre 1992, à 41 milliards de francs, soit 15% de plus qu'un an plus tôt.

La croissance de Cortal s'est poursuivie. Le nombre de clients directs a crû de 27%. L'épargne gérée a connu une nouvelle augmentation (+ 24%). Elle a progressé sur les produits d'épargne à long terme.

ENCOURS DE CRÉDIT GÉRÉS

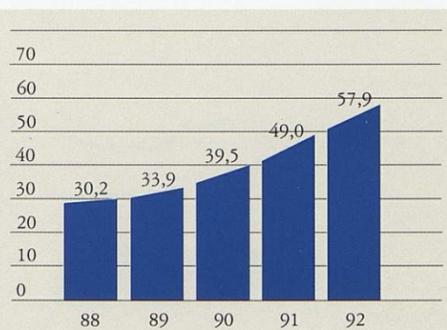
Au 31 décembre
En milliards de francs

■ Total Groupe
■ dont Etranger



ÉPARGNE GÉRÉE

Au 31 décembre
En milliards de francs



LE REFINANCEMENT

La Compagnie Bancaire a suivi en 1992, comme les années précédentes, une politique de refinancement dont l'objectif est de limiter le plus possible les risques de liquidité, de taux et de change nés de son activité. Cette politique conduit le Groupe à pratiquer un adossement en sensibilité des emplois et des ressources en durée, en taux et en devises. Par la centralisation des interventions sur les marchés, la Compagnie Bancaire a pu assurer des ressources au meilleur coût à ses filiales alors que celles-ci concentraient leurs efforts sur leur activité opérationnelle.

Les encours à financer du Groupe ont connu en 1992 une stagnation sous l'effet conjugué du ralentissement de l'activité dans les secteurs du financement de l'équipement des entreprises et des financements immobiliers, de la dévaluation en cours d'année des monnaies de plusieurs pays où opère le Groupe et des opérations de titrisation pratiquées, pour s'établir à 215 milliards de francs à fin 1992. Les encours en devises représentent à cette date 23% des encours totaux, soit 49 milliards de francs. En France, les encours à taux variable ont vu leur progression se ralentir fortement pour s'établir à 40 milliards de francs, soit 24% des encours totaux en francs.

Pour satisfaire les besoins du Groupe, la Compagnie Bancaire, qui ne collecte pas de dépôts, a continué de tirer parti de la variété des instruments financiers existants afin de lever ses ressources au meilleur coût. Elle a d'autre part adapté ses structures à son environnement et au développement de son activité à l'étranger en créant notamment une succursale à Madrid dont la mission est d'assurer sur le marché domestique espagnol le refinancement des filiales locales.

Cetelem a procédé en 1992 à deux opérations de titrisation, d'un montant net total de 3,7 milliards de francs, d'une partie de ses encours de prêts personnels. UCB Group a pour sa part cédé l'équivalent de 1,5 milliard de francs de créances hypothécaires. Ces opérations ont permis d'alléger les besoins de financement du Groupe, tout en dégagant des fonds propres pour les développements futurs de l'activité. La Compagnie Bancaire et ses filiales ont émis au total en 1992 dix-sept emprunts obligataires et placements privés, à taux fixe ou variable, en

francs, en euro-francs, en livres sterling, en liras, en dollars américains et canadiens, en francs luxembourgeois et en deutschemark pour un total équivalent à 16,3 milliards de francs français. Les émissions sur le marché domestique représentent 3,2 milliards de francs; sur les euromarchés, 13,1 milliards de francs, dont 6,1 milliards en eurofrancs et l'équivalent de 7 milliards de francs en autres devises. Ce montant comprend deux opérations de Titres Subordonnés Remboursables en devises d'un montant total de 0,3 milliard de francs destinés au renforcement des fonds propres et au financement de l'activité du Groupe.

La Compagnie Bancaire a également développé son programme de Medium Term Notes (obligations à moyen terme émises à la demande) sur l'euro-marché. Elle a d'autre part lancé un programme de Medium Term Notes sur le marché domestique américain. Les émissions de l'année portent sur 5,2 milliards d'équivalent francs à fin 1992, principalement en francs, livres sterling et dollars américains et canadiens. Parallèlement, la Compagnie Bancaire a développé les recours au marché monétaire, notamment par émission de titres de créance négociables. Le marché monétaire a permis de satisfaire 72% des besoins en francs à plus de six mois. Cette part est en réduction par rapport aux années précédentes. Ceci est dû au développement des euro-émissions à moyen terme qui ont permis de satisfaire une part significative des besoins de garantie de taux et de liquidité de durée allant de douze à soixante mois.

La mise en place et la renégociation de lignes de liquidité avec les banques ont été poursuivies. Elles ont abouti notamment à la négociation de garanties de prise ferme de titres négociables et d'accords de financement en francs, pour un montant de 2,7 milliards de francs, et de lignes revolving multi-devises, pour un montant de 2 milliards d'équivalent francs. Les swaps sont utilisés principalement à la transformation des caractéristiques de taux et/ou de change des ressources empruntées afin de profiter des opportunités de marché tout en garantissant l'adossement des ressources aux emplois. Les caps et les options de swaps entrent dans le refinancement de produits à taux variable que les filiales de crédit de la Compagnie Bancaire proposent à leur clientèle avec des conditions plafonnées. Ils sont aussi utilisés en couverture globale de l'exposition du Groupe aux variations de taux.



LES RÉSULTATS

Les résultats consolidés

Les résultats de l'exercice 1992 sont en sensible diminution par rapport à ceux de 1991. Le résultat net consolidé du Groupe est de 660 millions de francs, en recul de 43 % par rapport à 1991. La part correspondant aux seules opérations d'exploitation courante s'établit à 371 millions de francs, en baisse de 59 %.

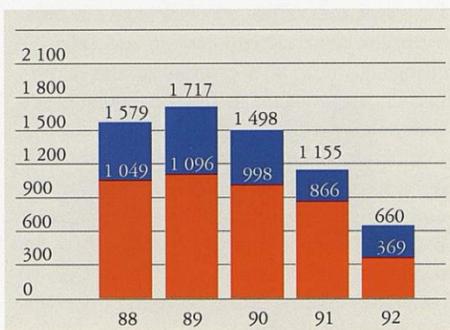
Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice des filiales revenant aux autres actionnaires, est de 369 millions de francs, en repli de 57 % sur celui de 1991. Le résultat des seules opérations d'exploitation courante est de 61 millions de francs.

Après affectation des résultats, les fonds propres du Groupe atteignent 15 984 millions de francs, dont 11 699 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire.

Dans le résultat du Groupe, les éléments hors exploitation sont de 289 millions de francs. Leur principale composante est la reprise d'une partie de l'écart d'acquisition des titres UCB consécutif à l'OPE de 1991 et l'OPR de 1992. En 1992, cette reprise a été de 318 millions de francs. Les autres produits sont constitués par des plus-values sur des cessions de titres de participation (34 millions de francs) et des plus-values sur des cessions d'actifs immobiliers (31 millions de francs). Les charges sont principalement constituées

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
En millions de francs

■ Total Groupe
■ dont part Compagnie Bancaire



par les dotations aux amortissements de divers écarts d'acquisition positifs (79 millions de francs).

Les difficultés rencontrées par les filiales britanniques sont la raison de la baisse du résultat d'exploitation du Groupe. Leur contribution a été négative de 811 millions de francs alors que les pertes avaient été limitées à 88 millions de francs en 1991. Dans les autres pays européens où opèrent les sociétés récemment créées la situation s'est améliorée, les pertes de démarrage ayant été ramenées à 161 millions de francs contre 216 millions de francs l'année précédente. Enfin, la contribution des sociétés françaises a progressé de 11 %, passant de 1 211 millions de francs à 1 343 millions de francs.

Par secteur d'activité, les évolutions des résultats d'exploitation sont contrastées.

Les résultats du secteur UFB LOCABAIL marquent une très nette détérioration par rapport à ceux de 1991. La contribution de ce secteur au résultat net d'exploitation consolidé, qui était positive de 4 millions de francs en 1991, a été négative de 376 millions de francs en 1992.

La principale cause de cette dégradation est le fort accroissement des pertes d'UFB Humberclyde. En un an, elles sont passées de 24 millions de francs à 356 millions de francs. La persistance de la crise économique au Royaume-Uni a entraîné une nouvelle augmentation des encours douteux qui pèse sur la marge financière de la société et sur la charge du risque. Celle-ci s'est accrue de 168 millions de francs en raison d'une part, de la détérioration de la qualité de l'encours et d'autre part, de l'augmentation du taux de couverture des encours douteux par des provisions qui a ainsi été élevé de 24 % à 36 %.

Les activités françaises ont également connu en 1992 une baisse de leur rentabilité. Leur contribution est ainsi revenue de 148 millions de francs à 93 millions de francs. Deux raisons expliquent ceci. Tout d'abord, la réduction depuis 1989 du volume des crédits distribués a entraîné une baisse de l'encours en 1992 et donc une réduction de 4 % de la marge financière. D'autre part, la situation financière des entreprises clientes d'UFB LOCABAIL s'est profondément détériorée en 1992, ce qui a provoqué, malgré le renforcement des critères d'octroi réalisé depuis



deux ans, une hausse de 13 % de la charge du risque. Ces évolutions négatives n'ont pu être compensées par la stabilité des frais généraux. Enfin, les autres filiales étrangères ont légèrement réduit leurs pertes qui sont revenues de 120 millions de francs en 1991 à 112 millions de francs en 1992.

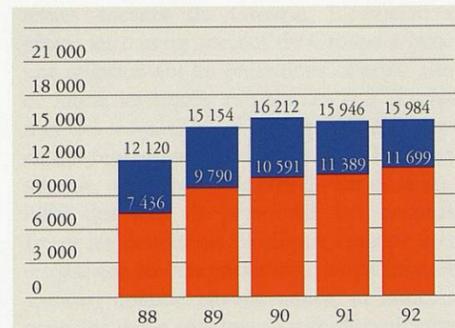
L'UCB a également connu une année 1992 difficile. Sa contribution au résultat a été négative de 772 millions de francs, soit plus fortement qu'en 1991. L'apparition de pertes importantes au Royaume-Uni en est là aussi la principale cause. Le résultat d'UCB Group, qui avait été équilibré en 1991, a été négatif de 425 millions de francs en 1992. L'effet de la crise économique a été aggravé par la crise immobilière. Ceci a entraîné une charge du risque de 713 millions de francs, double de celle de 1991. Dans le même temps, les frais généraux ont été stabilisés, première conséquence de la réduction des effectifs opérée en octobre.

En France, les pertes se sont également creusées, passant de 139 millions de francs à 295 millions de francs. Cette dégradation s'explique d'une part par les éléments non récurrents qui avaient eu un impact positif sur le résultat 1991, d'autre part par la hausse de la charge du risque sur les crédits immobiliers aux entreprises et sur les crédits aux promoteurs qui a atteint 688 millions de francs, soit une hausse de 97 % en un an. Pour l'activité de crédit aux promoteurs, l'important effort de provisionnement réalisé au cours des deux dernières années permet d'atteindre un taux de provisions qui repré-

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre, après répartition
En millions de francs

■ Total Groupe
■ dont part Compagnie Bancaire



sente 11 % de l'encours total. Ces facteurs négatifs n'ont pu être entièrement compensés par les baisses de 10 % des frais généraux et de 12 % de la charge du risque sur les crédits immobiliers aux particuliers.

Les filiales espagnole et italiennes ont fortement réduit leurs pertes de démarrage qui sont revenues de 105 millions de francs en 1991 à 52 millions de francs en 1992.

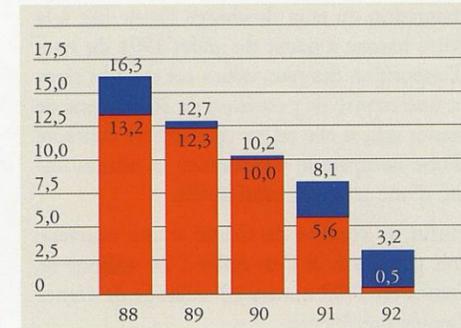
Le troisième secteur d'activité ayant connu une détérioration de ses résultats en 1992 est celui de la promotion immobilière. Alors que la Sinvim avait dégagé une contribution au résultat net d'exploitation du Groupe négative d'un million de francs en 1991, ses pertes se sont fortement creusées en 1992 pour atteindre 166 millions de francs. L'alourdissement des stocks a dégradé le résultat financier de 63 millions de francs. Les baisses de prix réalisées sur les programmes en vente ont limité les produits perçus lors de la livraison des opérations de promotion ainsi que les honoraires de gestion et de vente encaissés. De plus, la Sinvim a doté une provision de 127 millions de francs au titre des opérations immobilières livrables au cours des dix-huit prochains mois qui pourraient se révéler déficitaires dans l'hypothèse d'un maintien de la situation présente des marchés immobiliers. En sens inverse, elle a pu réaliser une opération de report en arrière de son déficit fiscal qui lui a permis de comptabiliser un produit de 21 millions de francs.

La contribution de Cetelem et de ses filiales au résultat net d'exploitation consolidé du Groupe a augmenté de 20 % en 1992. Elle a ainsi atteint 711 millions de francs. Les activités

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

En pourcentage

■ Totale
■ dont liée aux opérations d'exploitation



françaises des sociétés Cetelem et Cofica ont enregistré une croissance de 12% de leur résultat qui s'est élevé à 648 millions de francs. La marge financière s'est accrue de 9% alors que la croissance des encours était limitée à 7%. Dans le même temps, la croissance des frais généraux a pu être limitée à 6%, traduisant la réalisation de nouveaux gains de productivité. Enfin, la charge du risque a augmenté de façon plus importante, mais ceci résulte de la hausse du taux de couverture des encours douteux, qui est passé de 62% à 71%, et non pas d'une dégradation de la qualité du portefeuille de créances de Cetelem et Cofica.

Les résultats provenant des sociétés françaises mises en équivalence ont enregistré une hausse sensible (88 millions de francs en 1992 contre 62 millions de francs en 1991).

Les pertes, pour l'essentiel de démarrage, des activités étrangères ont été réduites. Elles sont revenues de 44 millions de francs en 1991 à 25 millions de francs en 1992.

Klépierre a dégagé une contribution de 420 millions de francs. Cette forte croissance par rapport à 1991, année au cours de laquelle la contribution avait été de 157 millions de francs, s'explique par la comptabilisation de plus-values à hauteur de 235 millions de francs, dont 199 millions proviennent de la cession à l'extérieur du Groupe de la deuxième moitié des parts de la société immobilière propriétaire du centre commercial de Belle-Epine. Hors ces plus-values, la contribution de Klépierre marque une hausse de 23% qui est principalement le fruit de l'accroissement de 7% des recettes locatives de la société.

Cardif a également enregistré une croissance de sa contribution. Celle-ci a atteint 222 millions de francs, ce qui représente une hausse de 30%. Ce résultat inclut une forte augmentation du taux de charge fiscale liée à la forte hausse à partir de juillet 1991 du taux d'imposition des plus-values sur certains titres et une reprise de provision de 36 millions de francs qui, si elle relève de l'activité courante d'une compagnie d'assurance, a néanmoins été d'une ampleur inhabituelle.

Enfin, le résultat de Cortal a une nouvelle fois progressé. Il s'est établi à 24 millions de francs en 1992 contre 22 millions de francs l'année précédente.

Les résultats sociaux

À fin 1992, l'encours de prêts de la Compagnie Bancaire à ses filiales ou à leur clientèle était de 165 milliards de francs. Le profit net, après imputation des frais de gestion et provision de l'impôt, réalisé sur ces opérations a été de 81 millions de francs. Les revenus nets d'impôt du portefeuille-titres ont été de 200 millions de francs. Les plus et moins-values sur titres ont été positives de 21 millions de francs.

Le Directoire, conformément à sa politique traditionnelle, propose de maintenir à 10 francs, plus 5 francs d'avoir fiscal correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor, le dividende versé à chaque action Compagnie Bancaire. Les dividendes versés au titre de 1992 seraient ainsi de 234 millions de francs. De plus, il offre une option pour le paiement du dividende en actions. Chaque actionnaire devrait exercer son choix entre le 26 mars et le 23 avril 1993 inclus. Sans exercice de l'option à cette date, les dividendes seraient payés en numéraire le 12 mai 1993. Toutefois, les actionnaires qui le voudraient pourraient se faire régler leurs dividendes en espèces le 26 mars 1993 à la condition d'avoir préalablement à ce règlement renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.

LA POLITIQUE DE PERSONNEL

L'année 1992 a été marquée par une grande rigueur en matière de gestion des ressources humaines. La maîtrise des frais de personnel et l'efficacité des organisations sont actuellement des enjeux majeurs pour le Groupe.

En matière de rémunération, l'accent a continué d'être mis sur la reconnaissance des performances individuelles, au-delà des augmentations générales décidées au niveau de la profession. L'effort de formation a été poursuivi et focalisé sur le perfectionnement des compétences professionnelles; le Groupe y a consacré 5,8% de la masse salariale.

Les difficultés que rencontrent certaines filiales ont eu pour conséquence des réductions d'effectifs dans plusieurs d'entre elles. Chaque fois, le Groupe a mis en œuvre un plan social visant principalement à favoriser le reclassement des collaborateurs, dans le Groupe en priorité ou hors du Groupe. Un dispositif exceptionnel de départ anticipé à la retraite a notamment été utilisé pour faciliter ces reclassements.

Au total, les effectifs du Groupe ont baissé en 1992 de 403 personnes, dont 276 en France et 127 à l'étranger, pour s'établir à 8 832 personnes en fin d'année.

Une filiale de l'UCB spécialisée dans la location, la vente et la gestion d'immeubles a été absorbée par la société du Groupe Paribas exerçant la même activité. Un pré-accord de substitution à l'Accord de Groupe qui régit le statut des collaborateurs du Groupe a été négocié avec les représentants du personnel et signé par les quatre organisations syndicales représentatives.

Une réflexion a été engagée sur certains systèmes sociaux du Groupe. L'association gérant les œuvres sociales du Groupe a initié une réflexion sur les prestations offertes, afin de mieux les ajuster aux besoins et à l'évolution des moyens mis à sa disposition. Ceux-ci, qui représentent près de 3% de la masse salariale, ne s'accroissent plus du fait de la stabilité des frais de personnel. Les accords fixant les conditions de départ anticipé à la retraite ont été renégociés avec les partenaires sociaux, comme chaque année, et conclus pour une durée plus longue, afin de permettre

aux collaborateurs de mieux organiser leur fin de carrière. Un nouveau dispositif de prévoyance, plus souple et mieux adapté aux besoins individuels, sera mis en place en 1993.

Le Directoire a attribué 205 000 options de souscription d'actions Compagnie Bancaire à des salariés dont la contribution à l'activité ou aux résultats a été reconnue exceptionnelle. Chaque option permet de souscrire une action Compagnie Bancaire à un prix de 314 francs. Les principales filiales ont procédé à des distributions analogues.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 4 à 7 et 11 à 12 du document annexe ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;
- relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1992.

1. *Opinion sur les comptes annuels*

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des déten-

teurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 19 février 1993

Cabinet Robert Mazars
José Marette
Jean-Louis Lebrun

HSD Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi
Yves Bahon

RAPPORT SPÉCIAL

Sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que la convention suivante visée à l'article 143 de cette loi s'est poursuivie durant l'exercice : lors de sa délibération du 5 juillet 1991, votre Conseil de surveillance a consenti un prêt participatif de 1,5 milliard de francs au profit de l'UCB en vue de soutenir ses efforts de redressement.

Comme précédemment, ce prêt a porté un intérêt fixe de 3% jusqu'au 1^{er} juin 1992, date de son utilisation par la Compagnie Bancaire pour la souscription à une augmentation de capital de l'UCB.

Paris, le 19 février 1993

Cabinet Robert Mazars
José Marette
Jean-Louis Lebrun

HSD Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi
Yves Bahon



RAPPORT SPÉCIAL

Sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés du Groupe.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie Bancaire et en exécution de la mission prévue par l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés du Groupe.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris, le 19 février 1993

Cabinet Robert Mazars
José Marette
Jean-Louis Lebrun

HSD Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi
Yves Bahon

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 44 à 47 et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers pages 48 à 54 ;
 - la vérification du rapport sur la gestion du Groupe ;
- relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1992.

1. *Opinion sur les comptes consolidés*

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Paris, le 19 février 1993

Cabinet Robert Mazars
José Marette
Jean-Louis Lebrun

HSD Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi
Yves Bahon



OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'exercice 1992 a été pour la Compagnie Bancaire plus difficile encore que les deux précédents. Un environnement économique dégradé dans tous les pays d'Europe, particulièrement en Grande-Bretagne, a pesé très lourdement sur les résultats consolidés du Groupe qui s'établissent à un niveau anormalement bas. Le Conseil de surveillance reste cependant convaincu que la stratégie du Groupe est bien adaptée à ses marchés et à ses atouts concurrentiels spécifiques; l'accent mis sur le redressement des marges, l'amélioration de la qualité du portefeuille de crédits, la maîtrise rigoureuse des frais généraux et la distribution de produits d'épargne par tous les réseaux commerciaux du Groupe portent en germe le retour à une rentabilité satisfaisante.

La sécurité financière du Groupe est assurée par des fonds propres abondants, des plus-values latentes très importantes et le soutien de ses actionnaires.

La qualité intrinsèque de ses outils de travail n'a pas cessé de s'améliorer, de sorte que, quand l'environnement économique s'éclaircira, le Groupe sera en position d'en tirer profit, dans un contexte concurrentiel que la crise aura assaini et avec des équipes qu'elle aura aguerries.

Pour conduire cette nouvelle étape de son développement, les responsabilités de direction du Groupe vont être redistribuées. André Lévy-Lang assume simultanément, depuis la mi-90, la présidence du Directoire de la Compagnie Bancaire et celle du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas. Le moment est venu, comme il était prévu et en accord avec Michel François-Poncet, qu'André Lévy-Lang accède au Conseil de surveillance de la Compagnie Bancaire, pour en prendre la présidence, conformément à la répartition normale des rôles respectifs de direction et de contrôle entre Paribas et la Compagnie Bancaire.



Le Conseil exprime sa reconnaissance à Michel François-Poncet qui l'a présidé avec talent de 1988 à 1992.

Président du Directoire de la Compagnie Bancaire depuis 1982, André Lévy-Lang lui a donné un développement remarquable, dans ses méthodes, dans ses métiers et dans ses terrains d'action. Sous sa conduite, le Groupe a changé de dimension, s'est établi avec succès sur le marché de l'épargne et a construit dans plusieurs pays voisins les bases d'un groupe européen.

Au nom de tous les actionnaires, le Conseil lui exprime sa profonde gratitude.

Il continuera, comme président du Conseil de surveillance, à guider le développement du Groupe dans les voies qui ont fait son succès depuis sa création.

Au sein du Conseil, les mandats de Michel François-Poncet, de Jean-Yves Haberer, de Claude Pierre-Brossolette et de Marc Viénot viennent à leur terme. Le Conseil vous propose de les renouveler pour une période de six ans.

Atteignent également leur échéance les mandats de censeur de Michel Pébereau et de Gustave Rambaud. Le Conseil propose à l'Assemblée de renouveler celui de Michel Pébereau et il remercie Gustave Rambaud, qui n'a pas souhaité le renouvellement de ses fonctions, de sa contribution à ses travaux.

La direction de la Compagnie Bancaire est désormais assurée par un Directoire composé de François Henrot, Bernard Auberger, Jean-Marie Bossuat, Didier Browne, Jacques Lesigne et Bernard Müller.

Le Conseil, qui se réunira après l'Assemblée, se propose de porter François Henrot à la présidence du Directoire et lui exprime, ainsi qu'à l'ensemble des équipes de direction du Groupe, son entière confiance et son soutien résolu.



RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1992.

L'Assemblée des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1992 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1992 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé de renouveler, en des termes identiques, le droit donné aux actionnaires en 1991 et 1992 d'opter pour le paiement de leur dividende en actions à un prix égal à 90% de la moyenne des cours des vingt bourses précédant l'Assemblée.

L'Assemblée des actionnaires affecte le bénéfice de l'exercice 1992 soit 301 971 670 francs selon la proposition du Directoire.

Le dividende versé à chaque action y ayant droit sera de 10 francs. Compte tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1992 est ainsi fixé à 234 285 810 francs.

L'Assemblée affecte le solde du bénéfice de 1992, soit 67 685 860 francs, et le report à nouveau disponible, soit 476 319 francs, de la façon suivante:

- 5 229 340 francs à la réserve légale;
- 1 705 866 francs à la réserve provenant de la provision pour investissement libérée;
- 60 000 000 francs au fonds de prévoyance;
- 1 226 973 francs au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 26 mars 1993.

L'Assemblée décide, en application de l'article 66 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 1992. Chaque actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende attaché aux actions qu'il possède.

Le prix d'émission des actions nouvelles à remettre en paiement des dividendes sur option de l'actionnaire sera égal aux neuf dixièmes, arrondis s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne, diminuée du montant net du dividende soit 10 francs, des premiers cours de l'action Compagnie Bancaire cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra à son choix soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes 1992 porteront jouissance du 1^{er} janvier 1993.

La période d'exercice de l'option débutera le 26 mars; elle s'achèvera le 23 avril 1993 inclus. Les déclarations d'option seront reçues par les établissements habilités à payer les dividendes. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 24 avril 1993 recevra ses dividendes en espèces le 12 mai 1993. Chaque actionnaire pourra se faire payer ses dividendes en espèces par l'intermédiaire du teneur de son compte dès le 26 mars 1993 et jusqu'au 23 avril 1993 à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement mais postérieurement à la présente Assemblée, renoncé irrévocablement à exercer son droit d'opter pour un paiement en actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour déterminer et publier le prix

d'émission des actions, assurer l'exécution des présentes décisions, en préciser les modalités d'application, constater l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts concernant le capital social.

Il est rappelé:

- que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1989 à 1991 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs;
- que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1989 et 1991, soit souscrites en numéraire en 1989, soit remises en paiement du dividende 1990 sur option de l'actionnaire, soit souscrites en 1989, 1990 ou 1991 par exercice d'options consenties à des salariés du Groupe, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à:
 - * 203 805 420 francs pour 1989;
 - * 204 054 510 francs pour 1990;
 - * et 229 056 470 francs pour 1991;
- que 522 934 actions nouvelles ont été créées en 1992, dont 397 864 pour payer leurs dividendes 1991 aux actionnaires ayant opté pour un règlement en actions, et 125 070 par exercice d'options de souscription consenties à des salariés.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions particulières.

L'Assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Cette résolution a pour objet de nommer membre du Conseil de surveillance M. André Lévy-Lang.

L'Assemblée des actionnaires prend acte de la démission de M. André Lévy-Lang de ses fonctions de président et de membre du Directoire et le nomme membre du Conseil de surveillance. Son mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Cinquième à huitième résolutions

Ces résolutions ont pour objet de renouveler pour six ans les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Michel François-Poncet, Jean-Yves Haberer, Claude Pierre-Brossolette et Marc Viénot.

Cinquième résolution

L'Assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Michel François-Poncet. Ce mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Sixième résolution

L'Assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean-Yves Haberer. Ce mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Septième résolution

L'Assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Claude Pierre-Brossolette. Ce mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Huitième résolution

L'Assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Marc Viénot. Ce mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Neuvième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler pour six ans le mandat de censeur de M. Michel Pébereau.

L'Assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de censeur de M. Michel Pébereau. Ce mandat prendra fin en 1999, à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Dixième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire en 1992 d'effectuer en bourse des opérations de régularisation des cours de l'action de la société, en ajustant les prix maximum d'achat et minimum de vente des actions.



L'Assemblée des actionnaires renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à des achats et à des ventes en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10% du nombre des titres représentant le capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à 600 francs et le prix minimum de revente à 200 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription. L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois. La présente autorisation se substitue à celle de même objet donnée par l'Assemblée du 18 mars 1992.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Directoire en 1988 de consentir aux salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la société et d'en fixer le délai d'exercice.

L'Assemblée des actionnaires autorise le Directoire à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société, selon les dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. En application de l'article 217-2 de cette loi, l'Assemblée autorise la société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'acquérir les titres qu'elle proposera à ses salariés et à ceux des sociétés de son groupe.

Les options de souscription ou d'achat attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de cinq pour cent du capital social.

Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription ou d'achat sera au moins égal aux neuf dixièmes de la moyenne des pre-

miers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option aura été consentie. Toutefois, dans le cas d'une option d'achat, ce prix ne pourra pas être inférieur à 90% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société à la suite des achats opérés en application des articles 217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Le prix à payer lors de la levée d'une option ne sera pas modifié pendant la durée de l'option, hors les cas d'ajustement définis par la loi.

Les actionnaires renoncent au profit des bénéficiaires des options de souscription à leur droit préférentiel de souscrire les actions qui seront émises lors de l'exercice de ces options. Le délai d'exercice des options de souscription ou d'achat attribuées en application de la présente résolution sera de huit ans. Le Directoire fixera, à l'intérieur de ce délai, les périodes au cours desquelles les options pourront être exercées. Il pourra subordonner la cession des actions obtenues à des conditions qu'il décidera.

Le pouvoir de consentir des options et d'en fixer les caractéristiques est donné au Directoire pour une période de cinq ans. Il pourra être utilisé en une ou plusieurs fois.

La présente autorisation rend caduc le solde inutilisé de l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat votée par l'Assemblée extraordinaire du 22 mars 1988.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée des actionnaires des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Douzième résolution

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.



Synthèse

Synthèse financière

financière

POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE

ACTIF ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les secteurs d'activité du Groupe

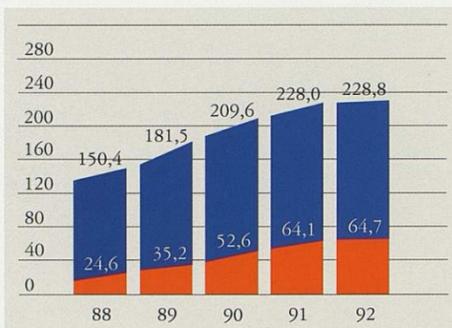
La prépondérance des activités de crédit au sein du Groupe se traduit dans le bilan consolidé par l'importance relative de l'encours de crédit dans les actifs. A fin décembre 1992, cet encours s'élevait à 201,7 milliards de francs sur un total de bilan de 293,9 milliards de francs.

Le Groupe s'attache à suivre une notion d'encours géré plus représentative de son poids économique que l'encours des créances inscrites à l'actif du bilan. Cet encours géré comprend, outre les créances possédées par les sociétés du Groupe, celles gérées pour le compte de sociétés développées dans le cadre d'accords de partenariat et ne disposant pas de moyens d'exploitation propres. A fin décembre 1992, l'encours géré se montait à 228,8 milliards de francs.

STRUCTURE DE L'ENCOURS GÉRÉ

Au 31 décembre
En milliards de francs

■ Taux fixe
■ Taux variable



Ces concours à l'économie sont constitués en majeure partie de crédits – crédits classiques et comptes permanents – mais également de crédits-bail portant sur des biens mobiliers ou immobiliers et de locations de matériels.

Les crédits et crédits-bail restent principalement constitués d'opérations à taux fixe. Celles-ci représentaient, fin 1992, 72% de l'encours.

L'encours des opérations réalisées à l'étranger atteignait en fin d'année 23% du total des concours du Groupe.

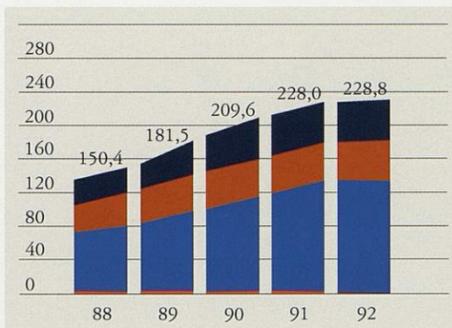
Les opérations de crédit en cours se répartissent ainsi entre les trois principaux secteurs: 17% pour le financement des petites et moyennes entreprises, 24% pour le crédit à la consommation ou à l'équipement des particuliers, 59% pour les financements immobiliers. La structure de l'encours diffère de celle des opérations nouvelles mises en place en 1992 (respectivement 20%, 50%, 30%) en raison de la durée moyenne de ces opérations: 2 ans pour Cetelem; 3,5 ans pour UFB LOCABAIL; 14,5 ans pour l'UCB.

Les actifs de promotion et d'investissements immobiliers sont constitués d'une part par les financements accordés aux SCI et SNC et les participations prises dans le capital de ces

ENCOURS DE CRÉDIT PAR SOCIÉTÉ

Au 31 décembre
En milliards de francs

■ UFB LOCABAIL et filiales
■ Cetelem et filiales
■ UCB et filiales
■ Divers



sociétés, d'autre part par les investissements réalisés dans des immeubles donnés en location simple.

Les emplois des compagnies d'assurance figurent au bilan pour un montant de 40,4 milliards de francs. Ils sont principalement constitués par des obligations et, pour le solde, par des placements en actions ou en immeubles et par des prêts.

En regard de ces emplois, l'épargne collectée par Cardif sur des produits d'assurance et de capitalisation, enregistrée en provisions techniques, s'élève à 41,1 milliards de francs.

Par ailleurs, Cardif et Cortal assurent la distribution et la gestion de Sicav et de fonds communs de placement représentant une épargne gérée de 16,8 milliards de francs. Ces capitaux appartiennent à la clientèle et ne sont donc pas repris dans le bilan consolidé du Groupe.

Au total, l'épargne gérée par les sociétés du Groupe s'élevait à 57,9 milliards de francs au 31 décembre 1992.

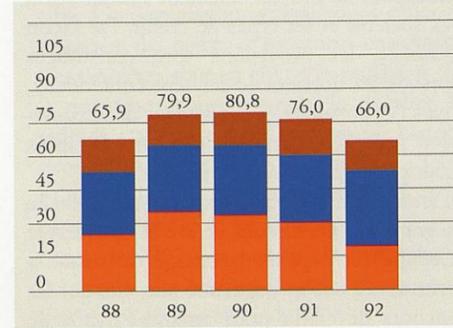
Les résultats du Groupe et de la Compagnie Bancaire

Le résultat consolidé du Groupe et la part de ce résultat qui revient à la Compagnie Bancaire et qui constitue son résultat consolidé peuvent être analysés selon les secteurs d'activité. Ainsi apparaissent les contributions de chacun des secteurs au résultat global. La Compagnie Bancaire possède des parts variables dans le capital de ses principales

CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR SOCIÉTÉ

En milliards de francs

■ UFB LOCABAIL et filiales
■ Cetelem et filiales
■ UCB et filiales



filiales. Celles-ci ont donc un poids relatif différent selon que l'on analyse:

- le résultat consolidé du Groupe, auquel toutes ces sociétés concourent pour le montant intégral de leur contribution;
- le résultat consolidé de la Compagnie Bancaire, pour le calcul duquel la contribution de chaque société est pondérée par le taux de participation, directe et indirecte, de la Compagnie Bancaire dans le capital de ladite société.

La contribution des secteurs à la formation des résultats d'exploitation consolidés de 1992 est la suivante:

en millions de francs	Total Groupe	Part de la Compagnie Bancaire
UFB LOCABAIL et filiales	- 376	- 293
Cetelem et filiales	711	536
UCB et filiales	- 772	- 763
Klépierre et filiales	420	195
Sinvim et filiales	- 166	- 75
Cardif et filiales	222	157
Compagnie Bancaire et divers	332	304
Total	371	61

En examinant les évolutions récentes, on peut noter que:

- la contribution d'UFB LOCABAIL et de ses filiales devient négative en 1992, essentiellement du fait des difficultés rencontrées par la filiale anglaise;
- la contribution bénéficiaire de Cetelem et de ses filiales progresse;
- la contribution de l'UCB et de ses filiales reste négative en 1992;
- le niveau élevé de la contribution de Klépierre est dû à une plus-value immobilière;
- la Sinvim dégage des pertes, conséquence de la crise immobilière actuelle;
- la contribution de Cardif et de ses filiales connaît une croissance régulière;
- la contribution de la Compagnie Bancaire et de diverses filiales fluctue.

La contribution de la Compagnie Bancaire est constituée du profit qu'elle réalise par ses opérations de refinancement, pour lesquelles elle tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature.

LA GESTION
DU RISQUE COMMERCIAL

*Les méthodes de maîtrise
du risque*

Le métier de prêteur ne consiste pas seulement à distribuer du crédit, mais aussi à recouvrer les capitaux prêtés. Les établissements de crédit doivent donc maîtriser le risque de défaut qui s'attache à leurs créances en sélectionnant leurs concours pour limiter les impayés et en traitant ceux-ci lorsqu'ils apparaissent.

La sélection est un des éléments du savoir-faire traditionnel du Groupe. Elle a été rendue plus efficace par le développement de techniques statistiques qui permettent de noter les demandes de crédit, par référence aux caractéristiques et au déroulement des dossiers antérieurs, et d'apprécier ainsi la probabilité d'une défaillance du postulant. De même, contribuent à la diffusion du savoir-faire les systèmes-experts qui visent à reproduire le processus d'analyse des risques d'un expert du secteur concerné. Parce qu'ils améliorent le discernement, ces instruments permettent de prendre des risques réfléchis dans la distribution de crédits à des catégories élargies de clientèle. La sélection ainsi effectuée, en élevant la qualité des créances acquises, est la première garantie contre le risque de défaut. Mais les méthodes statistiques, aussi efficaces soient-elles, n'éliminent pas complètement le risque. Il peut donc être nécessaire de le limiter, notamment lorsque l'importance ou la durée de l'opération l'exige, par la prise de garanties : hypothèques sur les biens immobiliers financés, nantissement des matériels ou cautions pour les crédits aux entreprises. Dans le cas des crédits-bail, la propriété du bien est acquise à l'origine.

L'impayé, lorsqu'il apparaît, doit être traité sans retard. Les sociétés du Groupe ont de tout temps développé des services de recouvrement amiable ou de gestion après-vente. Ces équipes interviennent de façon personnalisée immédiatement après la phase des relances automatiques et parfois à la place de celles-ci, lorsque la situation l'exige. Ainsi la plupart des dossiers traités sont régularisés

rapidement. Chez Cetelem ou chez UFB LOCABAIL, plus de la moitié des dossiers ayant connu un incident de paiement est régularisée à l'amiable dans les trente jours qui suivent leur prise en charge par ces services. Trois ou quatre mois plus tard, près de 95 % des dossiers ont repris un cours normal et seulement 5 % seront transmis aux services contentieux. Une action prompte et personnalisée est plus efficace, elle préserve mieux la relation entre le prêteur et l'emprunteur et elle limite les frais administratifs des procédures contentieuses. Celles-ci ne sont donc engagées qu'en dernier ressort.

Avec l'entrée en vigueur de la loi Neiertz sur le surendettement des ménages, chacune des sociétés concernées a mis en place une cellule centralisée pour traiter l'ensemble des dossiers déposés devant les commissions de conciliation. Le rôle de ces cellules est de négocier les plans de règlement, d'accompagner leur mise en place et d'acquiescer une meilleure connaissance du comportement des emprunteurs concernés.

Analyse des indicateurs du risque

La charge du risque enregistrée dans les comptes du prêteur se compose :

- d'une dotation aux provisions pour créances douteuses lorsque la défaillance de l'emprunteur est probable ;
- d'une perte, lorsque cette défaillance devient certaine ou quasi-certaine pour tout ou partie du prêt.

Un établissement de crédit peut et doit constituer des provisions pour créances douteuses dès que le risque d'insolvabilité de certains clients devient manifeste. Cette procédure permet une répartition convenable de la charge du risque dans le temps. Les méthodes de provisionnement varient selon les sociétés et les types de crédit. De façon générale, les provisions sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux, mais l'opportunité et le montant de la provision sont déterminés au cas par cas, après considération des sûretés éventuelles.

L'année 1992 aura marqué une nouvelle dégradation des risques de crédit auxquels le Groupe est exposé : la charge du risque a cette année encore augmenté plus vite que les encours de crédit pour atteindre 1,8 % de

l'encours moyen. Les encours douteux représentaient 11,2 % de l'encours total en fin d'année contre 8,9 % il y a un an. Dans le même temps, l'effort particulier de provisionnement dont les filiales anglaises ont fait l'objet en 1992 a entraîné une progression du taux de couverture des créances douteuses au niveau du Groupe de 36 % à 39 %. A rigueur de provisionnement identique, le taux de couverture des créances douteuses reste cependant moins élevé au Royaume-Uni qu'il n'est en France, la valeur des garanties couvrant une part plus importante de la créance. Aussi l'accroissement de la part des opérations réalisées au Royaume-Uni par UFB Humberclyde et UCB Group explique-t-il la baisse globale du taux de provisionnement du Groupe entre 1990 et 1991.

Cette détérioration globale du risque dissimule toutefois deux évolutions majeures très distinctes :

- le risque s'est très sensiblement aggravé au Royaume-Uni et sur l'ensemble des crédits aux entreprises – financement d'équipements et financements immobiliers ;
- le risque a en revanche été maîtrisé sur les crédits aux particuliers – crédits à la consommation et financements immobiliers.

La hausse des encours douteux chez UFB LOCABAIL et ses filiales depuis 1989 s'est encore poursuivie en 1992 : ils représentaient en fin d'année 10,3 % du total des encours. La charge du risque a représenté 2,3 % de l'encours moyen.

En France, le flux de nouvelles créances douteuses chez UFB LOCABAIL a pu être stabilisé jusqu'à la fin du premier semestre grâce au durcissement des critères d'octroi réalisés depuis deux ans. Au cours de l'été est intervenue une nouvelle détérioration, confirmée depuis, imputable à la dégradation générale de la situation financière des petites et moyennes entreprises. Ces dernières sont en effet très fragilisées par le marasme économique, et le nombre de faillites a atteint en 1992 un niveau historiquement élevé. Dans ce contexte, UFB LOCABAIL n'a pas relâché son effort de provisionnement et les dotations réalisées au cours de 1992 ont permis de maintenir la couverture des encours douteux par des provisions au niveau élevé de 48 %.

CHARGE DU RISQUE SUR ENCOURS MOYEN

en %	1990	1991	1992
UFB LOCABAIL et filiales	1,3	1,8	2,2
Cetelem et filiales	1,6	1,9	2,1
UCB et filiales	0,9	1,2	1,5
Total Groupe	1,1	1,5	1,8

La charge du risque est égale à la somme des pertes sur crédits augmentée des dotations nettes de l'année aux provisions pour créances douteuses inscrites à l'actif et au passif et diminuée des récupérations sur les créances amorties.

Au Royaume-Uni, la persistance de la crise économique et immobilière s'est accompagnée d'une dégradation des indicateurs de risque dans les différents secteurs d'activité d'UFB Humberclyde, mais plus particulièrement au sein de la division spécialisée dans l'immobilier commercial. Pour faire face à l'accroissement des encours douteux et à la baisse de la valeur des garanties, la charge du risque, imputable à hauteur de 55 % à l'immobilier commercial, a augmenté de 86 %. Ceci a élevé de 12 % le taux de couverture des encours douteux.

Cetelem et Cofica ont réussi à maintenir la part des encours douteux dans l'encours total au niveau de 5,8 % en fin d'année. Ces deux sociétés ont mis en place à la fin de l'année 1991 une nouvelle organisation de leurs services de recouvrement. Après quelques difficultés de lancement au début de l'année 1992, celle-ci s'avère maintenant très performante et explique les gains d'efficacité obtenus au recouvrement en cours d'année. La hausse de la charge du risque, qui a atteint 2,1 % de l'encours moyen en 1992, s'explique en réalité par l'augmentation de 9 % du taux de cou-

ENCOURS DOUTEUX SUR ENCOURS TOTAL

au 31 décembre, en %	1990	1991	1992
UFB LOCABAIL * et filiales	5,2	7,8	10,3
Cetelem et filiales *	4,8	5,8	5,8
UCB et filiales	7,0	10,4	13,5
Total Groupe	6,2	8,9	11,2
dont France	6,2	7,8	9,7
dont Etranger	6,1	12,3	16,0

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels le montant impayé dépasse trois échéances ou six mois pour l'immobilier, ou ayant des délais de déclassement plus courts notamment pour les créances rendues exigibles.

* Le montant de l'encours douteux comprend aussi le capital restant dû des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat douteuses mais non encore rendues exigibles.



verture des créances douteuses et non par une dégradation de la qualité du portefeuille.

Chez l'UCB et ses filiales, la charge du risque rapportée à l'encours moyen a au cours de l'année 1992 poursuivi et amplifié la hausse initiée en 1990. La part des encours douteux dans l'encours total s'élevait à 13,5% en fin d'année. En France, plusieurs évolutions divergentes sont intervenues. Dans le secteur des prêts aux particuliers, une nette amélioration, consécutive au renforcement des critères d'octroi et à l'utilisation de nouveaux outils de sélection, a permis une baisse de 12% de la charge du risque. Inversement, les secteurs des prêts aux entreprises et aux promoteurs ont connu une détérioration qui a entraîné pour l'ensemble des activités françaises une hausse de la charge du risque rapportée à l'encours moyen. Dans le secteur des crédits aux promoteurs, un important effort de provisionnement a été réalisé et le stock de provisions représente aujourd'hui plus de 11% de l'encours total.

La crise de l'économie britannique s'est traduite par une forte hausse des encours douteux chez UCB Group, qui représentaient 19% des encours totaux à la fin de l'année 1992. La couverture de ces encours et la baisse continue de la valeur des gages due à la persistance de la crise immobilière expliquent que la charge du risque ait augmenté de 107% par rapport à 1991. Les règles de provisionnement ont été établies en se référant aux recommandations les plus strictes définies par la Building Societies Commission, qui consistent à provisionner un crédit dès l'apparition du troisième impayé, selon la probabilité de réaliser l'hypothèque sur le bien financé.

PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX

au 31 décembre, en %	1990	1991	1992
UFB LOCABAIL et filiales	43	42	45
dont France	51	51	48
Cetelem et filiales	62	62	71
UCB et filiales	34	30	32
dont France	41	41	42
Total Groupe	40	36	39
dont France	46	47	48
dont Etranger	18	17	22

Il s'agit de l'ensemble des provisions disponibles pour faire face au risque de pertes sur les opérations de crédit rapporté à l'encours douteux défini précédemment.

LES RESSOURCES

Les fonds propres

Les fonds propres du Groupe ont augmenté de 5% par an en moyenne depuis 5 ans et atteignent à présent 16 milliards de francs (plus-values latentes non comprises).

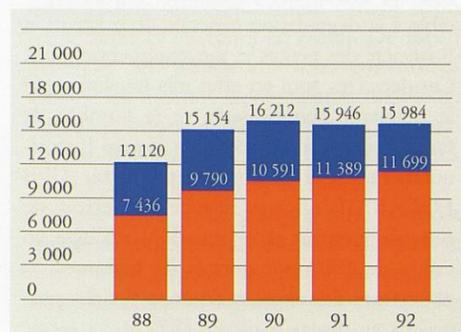
L'augmentation de ces fonds propres résulte principalement de la mise en réserve d'une fraction importante des bénéfices, afin d'auto-financer la croissance. Toutefois l'importance du développement que la Compagnie Bancaire a poursuivi à l'étranger ces dernières années, par acquisitions ou créations, l'a conduite à augmenter également ses fonds propres par apports extérieurs en numéraire. La possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions, offerte aux actionnaires depuis 1991, est également un moyen d'accroissement des fonds propres.

L'importance de ses fonds propres permet à la Compagnie Bancaire d'obtenir des agences spécialisées des notes se situant dans la partie haute de leur échelle de notation et de respecter largement les contraintes que constituent les ratios de solvabilité. Le ratio Cooke a été estimé au 31 décembre 1992 à 10%; les seuls vrais fonds propres représentant plus de 8%. Par ailleurs, les sociétés du Groupe ont sur la clientèle des engagements qui leur permettent de satisfaire très largement aux normes de division des risques.

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre, après répartition
En millions de francs

■ Total Groupe
■ dont part Compagnie bancaire



Le Groupe a investi une partie des fonds propres dont il dispose dans un patrimoine immobilier composé pour partie des principaux immeubles de bureaux qu'il occupe. Au 31 décembre 1992, la valeur comptable de ce patrimoine immobilier est de 6 milliards de francs; sa valeur réelle peut être estimée à 11,5 milliards de francs. Ce patrimoine, par les revenus qu'il procure et les plus-values qu'il est susceptible d'engendrer, assure aux fonds propres une bonne rentabilité qui n'apparaît pas complètement dans les comptes et contribue à leur protection contre la dépréciation monétaire.

Bien qu'elle se soit principalement développée par autofinancement, la Compagnie Bancaire a appliqué depuis son introduction en Bourse une politique de distribution qui vise à faire croître régulièrement le revenu de ses actionnaires. Elle verse chaque année un dividende et procède périodiquement, selon l'évolution de ses résultats et en fonction de l'érosion monétaire, à des distributions gratuites d'actions libérées par capitalisation de réserves.

La politique de refinancement :
couverture en liquidité

Ne collectant pas de dépôts auprès du public, la Compagnie Bancaire se procure une part importante de ses ressources sur les marchés monétaires et financiers. Son premier objectif est donc de préserver son Groupe de tous les risques, et notamment de celui d'une crise de liquidité, susceptibles de troubler le fonc-

tionnement régulier de ces marchés. Les encours sont donc le plus souvent couverts en liquidité jusqu'à leur extinction par la mise en place de ressources de même durée et de même profil d'amortissement.

La plupart des encours de crédit à court terme, notamment les financements sur découvert autorisé, présentent un caractère permanent malgré leur amortissement rapide. Ils sont ainsi refinancés par des ressources de durée plus longue que leur maturité apparente: emprunts obligataires à taux variable qui fournissent à la fois une couverture en liquidité et une ressource indexée, ou ressources à un an qui sont empruntées régulièrement pour constituer un encours de ressources plus durables que des emprunts à court terme, encours dont le taux correspond à une moyenne des taux d'intérêt pratiqués sur le marché depuis un an.

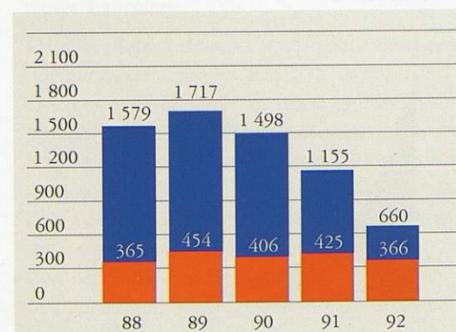
Les ressources effectivement mises en place sont complétées par des ressources potentielles, les garanties de liquidité négociées auprès des banques: stand-by, pools, MOFF (Multiple Option Financing Facility), RUF (Revolving Underwriting Facility), NUF (Notes Underwriting Facility ou garantie de prise ferme de titres de créance négociables) etc. Le Groupe s'oblige en effet à disposer à tout moment des moyens de financer pendant au moins six mois sans aucun recours aux marchés un encours de crédit supposé maintenu constant par un flux d'opérations nouvelles équivalent à l'amortissement des opérations en cours.

La Compagnie Bancaire effectue de façon

AFFECTATION DU RÉSULTAT NET

En millions de francs

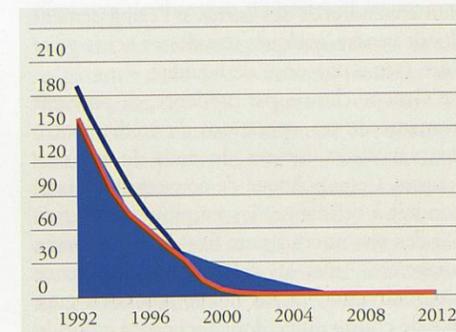
■ Mises en réserves
■ Distribution



COUVERTURE EN LIQUIDITÉ

En milliards de francs

■ Encours de crédit
■ Ressources utilisées et potentielles
■ Ressources utilisées



très régulière plusieurs mesures de la liquidité du Groupe :

- le ratio prudentiel de ressources permanentes, instauré par la Banque de France, prévoit qu'un établissement de crédit doit disposer de fonds propres ou de ressources ayant une durée résiduelle supérieure à 5 ans à hauteur de 60 % de ses emplois à plus de 5 ans. La Compagnie Bancaire satisfait largement ce ratio (101 % fin 1992).
- le coefficient de liquidité à six mois, qui compare à l'encours consolidé le total des ressources d'une durée résiduelle supérieure à six mois, est le principal indicateur de gestion de la Compagnie Bancaire. La politique de couverture précédemment décrite correspond à un ratio en permanence supérieur ou égal à 100 %. Fin 1992, ce ratio était de 100 %.
- le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établit pour chacune des sociétés du Groupe nettement au-dessus du minimum de 100 % imposé par la Commission Bancaire : 135 % pour la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1992.

La politique de refinancement : couverture en taux et en devises

Le deuxième objectif de la politique de refinancement suivie par la Compagnie Bancaire consiste à préserver sa capacité bénéficiaire des fluctuations de taux d'intérêt et de taux de change.

Un établissement de crédit qui prêterait à long terme et à taux fixe et se refinancerait à court terme ou à taux variable s'exposerait à un risque à la hausse des taux. En effet, lors du renouvellement du taux de ses ressources, celui-ci pourrait avoir augmenté, ce qui réduirait la marge. Une hausse de taux se traduirait également par une diminution de la valeur actualisée de ses actifs. Cette diminution engendrerait des pertes si l'établissement devait vendre quelques-uns de ses actifs pour faire face à une crise de liquidité.

Le Groupe choisit, par prudence, de protéger la marge de ses opérations de crédit contre des variations futures du coût de ses ressources. Cette politique de couverture en taux conduit à refinancer les emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée financière. Ainsi, les crédits à taux référencé sont couverts soit par des ressources à taux fixe de courte durée dont l'échéance coïncide

avec celle de la révision du taux du crédit, soit le plus souvent par des emprunts obligataires à taux variable, ayant dans la mesure du possible la même référence d'indexation, qui fournissent également la couverture en liquidité.

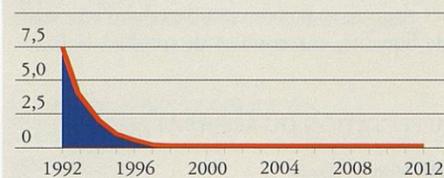
Toutefois, le plafond que la loi impose dans de nombreux cas aux pénalités exigibles d'un emprunteur en cas de remboursement anticipé du crédit ne permet pas de réaliser une couverture en taux parfaite et symétrique. Aussi, le Groupe adapte-t-il le refinancement de ses encours de crédit à leur profil d'amortissement probable et selon les modalités de taux (fixe, révisable, indexé).

La politique d'adossement, allée à la part prépondérante des emplois soit forfaités, soit indexés et refinancés par emprunts obligataires, a pour conséquence le fait que la couverture en liquidité est en grande partie assurée dès lors que celle en taux est réalisée. Cependant, l'utilisation des nouveaux instruments financiers et en particulier des swaps, qui dissocient la liquidité et la garantie de taux, ainsi que le développement des encours indexés, qui ne peuvent pas toujours être refinancés par des ressources absolument identiques, distendent ce lien entre couverture en liquidité et couverture en taux.

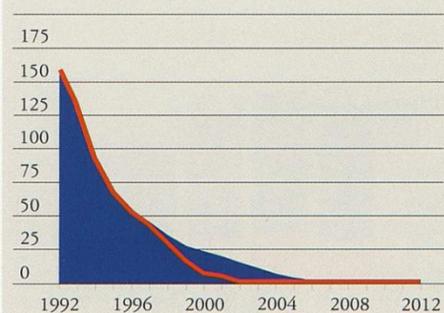
SENSIBILITÉ AUX FLUCTUATIONS DE TAUX

■ Encours à taux fixe
■ Ressources à taux fixe

En milliards de livres sterling



En milliards de francs



Les sociétés du Groupe se déchargent de leur risque de taux sur la Compagnie Bancaire. Celle-ci gère le risque résiduel qui, malgré la politique de couverture, peut résulter de l'impossibilité de trouver des refinancements parfaitement adéquats aux besoins nés de l'activité. Une gestion active du risque de taux requiert une mesure permanente du « gap de taux », c'est-à-dire de l'écart entre les emplois et les ressources à taux fixe. Elle suppose également que soient mesurées la valeur actuelle nette du bilan et la sensibilité de cette valeur au niveau et à l'ouverture de la gamme des taux d'intérêt. Ces informations permettent de gérer le risque de taux résiduel et son éventuelle couverture par les nouveaux instruments financiers.

Le risque de change apparaît lorsqu'un crédit libellé dans une devise est refinancé dans une autre, ce qui expose l'établissement de crédit à une contraction de sa marge bénéficiaire en cas d'évolution défavorable du taux de change entre ces devises. Le Groupe se couvre contre ce risque grâce à un usage systématique des swaps lorsque les encours et les ressources sont libellés dans des devises différentes. Cette politique de couverture en devises s'ajoute à celles de couverture en liquidité et en taux.

La structure des ressources

La structure des ressources nécessaires à la Compagnie Bancaire est largement déterminée par celle des prêts distribués par les filiales et par la politique de couverture en liquidité, en taux et en devises. Le souci de la diversification des ressources et celui de leur collecte au moindre coût conduisent la Compagnie Bancaire à intervenir sur tous les marchés de capitaux français et étrangers et à négocier des accords avec différents partenaires bancaires.

Dans la plupart des cas, le refinancement des opérations de crédit est assuré de façon centralisée par la Compagnie Bancaire qui tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature. Les filiales peuvent néanmoins emprunter elles-mêmes sur les marchés pour satisfaire une partie de leurs besoins, ces opérations étant conduites par la Compagnie Bancaire. La diversité des signatures permet d'élargir la gamme des instruments utilisés : billets de trésorerie, bons des sociétés

financières, bons à moyen terme négociables... Les emprunts obligataires, émis en francs ou en devises, représentent une part importante (41,6 %) des ressources du Groupe.

Largement développés en période de contrôle quantitatif du crédit pour leur caractère désencadrant, ils sont désormais la principale ressource à moyen et long termes, en francs et surtout en devises, face à un marché monétaire dont le compartiment long est réduit en France et inexistant à l'étranger. Une part croissante des emprunts obligataires en devises est constituée de Medium Term Notes sur l'euro-marché ou sur le marché américain. L'encours d'emprunts obligataires à taux variable s'est accru au rythme rapide du développement des crédits indexés qu'il refinance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de souscription d'actions ou d'obligations, obligations assimilables, titres subordonnés remboursables ou à durée indéterminée. Les certificats hypothécaires refinancés par la Caisse de Refinancement Hypothécaire sur des ressources obligataires sont un substitut intéressant au marché hypothécaire qui s'est considérablement rétréci.

La Compagnie Bancaire intervient largement sur le marché monétaire, par tous les types de papier (pensions, B.O.N., T.C.N. en francs ; commercial paper, CD's en devises...) et pour toutes les durées. Elle privilégie cependant les titres de créance négociables, en particulier les bons à moyen terme négociables, pour les durées supérieures à un an en francs sur lesquelles la préférence des investisseurs va aux instruments négociables. Les ressources monétaires représentent 40,8 % du total, dont 31,4 % de titres de créance négociables. Une partie de ces interventions est faite dans le cadre d'accords de financement, notamment par tirages sur les MOFF ou les NUF négociées avec des banques françaises et étrangères.

Le souci de diversifier ses ressources et de se garantir face à d'éventuels troubles du fonctionnement des marchés conduit la Compagnie Bancaire à négocier des accords bancaires permanents. Certains accords donnent effectivement lieu à des emprunts, d'autres correspondent à des ressources qui restent généralement non utilisées mais auxquelles la Compagnie Bancaire peut recourir à tout moment. Ces différents accords traduisent les relations étroites que la



Compagnie Bancaire entretient avec ses différents partenaires financiers, et notamment avec les principales banques des places de Paris et de Londres.

Bien que n'étant pas à proprement parler une ressource, la titrisation de créances, de par la diminution de l'actif qu'elle entraîne, limite les besoins de financement des sociétés du Groupe. A ce titre, cette opération répond à la volonté de la Compagnie Bancaire de diversifier ses sources de financement; par ailleurs, elle peut aussi constituer un moyen d'améliorer les ratios de solvabilité.

De plus en plus, la Compagnie Bancaire utilise les nouveaux instruments financiers, en complément des financements traditionnels, pour adapter les ressources disponibles aux besoins, pour s'assurer une couverture plus adéquate, pour abaisser ses coûts de refinancement ou pour développer de nouveaux produits destinés à la clientèle, mais elle ne le fait jamais de façon spéculative.

Les swaps de taux permettent de transformer des ressources à taux fixe en ressources à taux variable, les swaps de devises de refinancer sur les marchés internationaux de capitaux des emplois en francs ou en sterling, les FRA et contrats à court terme sur les marchés organisés (de type contrats Pibor sur le Matif) de transformer la durée financière de garanties de taux, les caps de limiter les conséquences des variations de taux d'intérêt, notamment pour les ressources refinançant les prêts à taux plafonné consentis à la clientèle et les contrats à long terme sur marchés organisés (de type contrats notionnels sur le Matif) de couvrir en taux les ressources et emplois de même sensibilité.

STRUCTURE DU REFINANCEMENT DE L'ENCOURS CONSOLIDÉ

en %	1988	1989	1990	1991	1992
Fonds propres, quasi-fonds propres et excédent de ressources diverses	9,6	11,5	11,2	10,6	10,0
Emprunts obligataires	28,0	28,7	31,4	34,9	41,6
Accords bancaires	7,7	6,5	5,4	6,0	5,1
Marché interbancaire	26,9	26,3	20,7	16,7	9,4
Titres de créance négociables	18,3	20,5	26,5	28,6	31,4
Marché hypothécaire	9,5	6,5	4,8	3,2	2,5

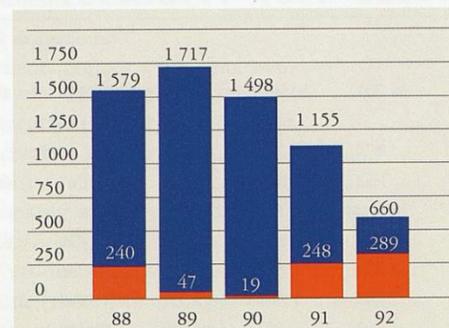


Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe, déterminé après imputation des charges et provisions ainsi que de l'impôt s'établit en 1992 à 660 millions de francs, dont 289 de résultat hors exploitation.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, établi après déduction de la part du bénéfice des filiales qui revient aux actionnaires minoritaires, est de 369 millions de francs, dont 308 de résultat hors exploitation.

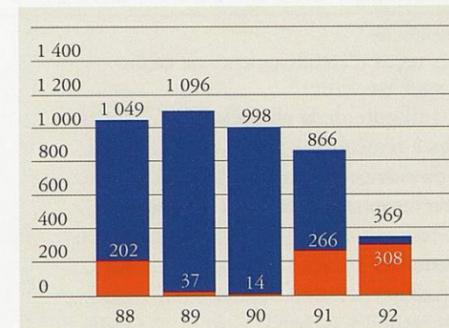
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE
En millions de francs

■ Total
■ dont hors exploitation



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
En millions de francs

■ Total
■ dont hors exploitation



BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

<i>Actif</i>	1988	1989	1990	1991	1992
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières.....	8 782	7 652	7 606	11 911	15 270
Comptes à vue.....	2 971	1 566	1 591	1 302	1 662
Comptes et prêts à échéance.....	5 811	6 086	6 015	10 609	13 608
Concours à la clientèle.....	140 728	168 469	193 433	206 927	201 701
Crédits.....	114 806	133 973	156 305	169 023	165 512
Immobiliers.....	75 025	91 974	111 164	121 601	117 809
À l'équipement des entreprises.....	8 227	8 051	7 631	7 082	6 729
À l'équipement des ménages.....	31 554	33 948	37 510	40 340	40 974
Crédits-bail et locations.....	24 388	32 649	35 289	36 244	34 587
Matériels donnés en crédit-bail.....	19 580	26 554	27 197	25 888	22 432
Immeubles donnés en crédit-bail.....	3 130	4 093	5 653	7 307	8 134
Matériels donnés en location.....	1 678	2 002	2 439	3 049	4 021
Prêts participatifs.....	33	36	-	-	-
Affacturage.....	1 501	1 811	1 839	1 660	1 602
Promotion et investissements immobiliers.....	4 036	3 947	4 829	5 646	5 973
Opérations de promotion.....	1 405	1 204	1 557	2 404	2 638
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente.....	2 631	2 743	3 272	3 242	3 335
Emplois des compagnies d'assurance.....	19 761	23 264	27 628	33 409	40 413
Prêts, effets assimilés et divers.....	852	2 948	2 700	3 439	4 531
Portefeuille-titres.....	17 246	18 122	20 567	23 787	28 518
Obligations.....	12 711	11 638	13 348	13 888	16 703
Sicav et FCP.....	4 369	6 289	7 092	9 749	11 504
Actions ou parts de sociétés.....	166	195	127	150	311
Immeubles hors exploitation.....	1 663	2 194	4 361	6 183	7 364
Comptes de régularisation et débiteurs divers.....	7 207	11 106	11 370	15 073	20 449
Titres.....	4 107	4 414	5 138	6 962	7 970
Titres de participation.....	1 488	1 890	2 018	1 658	1 536
Parts de sociétés mises en équivalence.....	295	571	793	908	886
Autres titres.....	2 324	1 953	2 179	4 377	5 415
Titres reçus en pension livrée.....	-	-	148	19	133
Immobilisations.....	1 617	1 845	1 989	2 304	2 111
Total de l'actif.....	186 238	220 697	251 993	282 232	293 887

Hors-bilan

Engagements reçus	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières.....	36 731	39 712	46 513	49 730	45 658
Engagements d'ordre de la clientèle.....	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré.....	874	2 239	22	-	-
Opérations de change.....	ND	ND	22 087	40 767	46 338
Opérations sur instruments financiers à terme					
Swaps.....	13 011	21 867	35 297	45 439	62 420
FRA achetés.....	2 274	1 596	2 896	8 756	7 120
Options (achats).....	746	1 309	3 770	1 340	364
Futures et assimilés (achats).....	750	422	3 783	9 600	7 670



Passif

	1988	1989	1990	1991	1992
	(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)				
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières.....	26 074	37 285	39 983	39 167	29 827
Comptes à vue.....	543	656	858	1 234	944
Comptes et emprunts à échéance.....	25 531	36 629	39 125	37 933	28 883
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers.....	5 678	5 747	4 860	4 527	4 188
Comptes à vue.....	1 534	1 622	1 438	1 133	1 325
Comptes et emprunts à échéance.....	1 067	1 284	765	904	688
Fonds de répartition U.C.B.....	3 077	2 841	2 657	2 490	2 175
Provisions techniques des compagnies d'assurance.....	21 346	25 379	29 495	35 562	41 057
Comptes de régularisation et créditeurs divers.....	14 775	17 219	21 065	23 124	26 136
Opérations sur titres.....	63 149	68 236	75 839	82 820	80 885
Titres du marché interbancaire.....	37 186	33 332	24 803	16 804	10 910
Titres de créance négociables.....	25 963	34 904	49 522	63 221	67 474
Titres donnés en pension livrée.....	-	-	1 514	2 795	2 174
Autres opérations sur titres.....	-	-	-	-	327
Emprunts obligataires.....	39 104	47 739	60 110	76 636	90 969
Emprunts participatifs ou subordonnés.....	3 992	3 938	4 429	4 450	4 841
Emprunts subordonnés.....	3 712	3 658	4 179	4 450	4 841
Titres subordonnés remboursables.....	2 500	2 500	2 800	3 064	3 439
Titres subordonnés à durée indéterminée.....	1 212	1 158	1 379	1 386	1 402
Emprunts et titres participatifs.....	280	280	250	-	-
Fonds propres.....	12 120	15 154	16 212	15 946	15 984
Part des tiers dans les fonds propres des filiales.....	4 684	5 364	5 621	4 557	4 285
Part de la Compagnie Bancaire.....	7 436	9 790	10 591	11 389	11 699
Total du passif.....	186 238	220 697	251 993	282 232	293 887

Engagements donnés

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Engagements donnés à des établissements de crédit et à des institutions financières.....	695	651	1 122	1 186	1 787
Engagements en faveur de la clientèle.....	31 423	34 681	31 902	33 441	33 097
Titres achetés à réméré.....	-	-	-	-	-
Opérations de change.....	ND	ND	20 098	43 679	41 530
Opérations sur instruments financiers à terme					
Swaps.....	13 011	21 867	35 297	45 439	62 420
FRA vendus.....	704	1 700	1 878	6 604	6 428
Options (ventes).....	1 021	70	1 070	90	73
Futures et assimilés (ventes).....	1 564	1 160	9 911	4 824	10 809



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Produits, nets de charges, des opérations commerciales.....	7 871	9 049	10 091	10 362	11 164
+ Revenus du portefeuille-titres.....	+ 395	+ 291	+ 310	+ 299	+ 302
- Charges d'exploitation.....	- 6 375	- 7 021	- 8 257	- 9 507	- 10 813
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	+ 31	+ 63	+ 67	+ 87	+ 108
Résultat brut d'exploitation du Groupe.....	1 922	2 382	2 211	1 241	761
- Impôt.....	- 583	- 712	- 732	- 334	- 390
Résultat net d'exploitation du Groupe	1 339	1 670	1 479	907	371
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 492	- 611	- 495	- 307	- 310
Part de la Compagnie Bancaire	847	1 059	984	600	61
Résultat brut hors exploitation du Groupe.....	246	74	44	273	307
- Impôt.....	- 7	- 27	- 25	- 25	- 18
Résultat net hors exploitation du Groupe.....	240	47	19	248	289
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 38	- 10	- 5	+ 18	+ 19
Part de la Compagnie Bancaire.....	202	37	14	266	308
Résultat net total du Groupe	1 579	1 717	1 498	1 155	660
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 530	- 621	- 500	- 289	- 291
Part de la Compagnie Bancaire	1 049	1 096	998	866	369

Contribution des secteurs à la formation du résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
UFB LOCABAIL et filiales.....	209	223	94	0	- 293
Cetelem et filiales.....	300	359	352	447	536
UCB et filiales.....	13	54	2	- 198	- 763
Klépierre et filiales.....	82	93	132	49	195
Sinvim et filiales.....	20	46	65	0	- 75
Cardif et filiales.....	65	85	89	106	157
Compagnie Bancaire et divers.....	158	199	250	196	304
Résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire	847	1 059	984	600	61



DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES DE 1992

Résultat d'exploitation

	Charges	Produits
	(en millions de francs)	
Produits et charges des opérations commerciales.....	32 955	44 119
Opérations bancaires traitées avec la clientèle.....	435	27 596
Intérêts et commissions sur les crédits.....		23 604
Immobiliers.....		15 504
À l'équipement des entreprises.....		1 034
À l'équipement des ménages.....		7 066
Intérêts des comptes de la clientèle.....	435	
Loyers nets des immeubles et matériels en crédit-bail.....		3 992
Immeubles.....		932
Matériels.....		3 060
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires.....	29 731	10 421
Intérêts et commissions versés.....	14 178	
Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés.....	8 416	
Intérêts et commissions perçus.....		10 421
Intérêts des dettes représentées par un titre.....	7 137	
Opérations d'assurance.....	2 413	3 328
Produits des placements externes.....		2 857
Produits techniques.....		471
Intérêts crédités aux provisions techniques.....	2 413	
Autres opérations ou activités courantes.....	376	2 774
Produits des opérations de promotion immobilière.....		192
Produits des opérations de location simple-immeubles.....		365
Produits des opérations de location simple-matériels.....		580
Revenus nets des cessions d'immeubles.....		339
Produits des prestations de services.....		784
Produits accessoires, pertes et profits divers.....	376	514
Revenus du portefeuille-titres.....		302
Revenus d'obligations.....		135
Revenus d'actions ou de parts de sociétés.....		167
Charges d'exploitation.....	10 813	
Frais généraux.....	6 289	
Frais de personnel.....	2 740	
Impôts et taxes.....	425	
Autres frais généraux.....	3 124	
Dotations aux comptes d'amortissements.....	275	
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques.....	3 943	
Mouvements sur autres provisions pour pertes et charges.....	217	
Participation et intéressement des salariés.....	89	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....		108
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	761	

Résultat hors exploitation

	Charges	Produits
	(en millions de francs)	
Mouvements des provisions sur titres.....	1	7
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation ou d'immobilisations.....	170	234
Ecarts d'acquisition.....	79	318
Pertes et profits divers.....	18	16
Résultat brut hors exploitation (solde créditeur)	307	



NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1992

La Compagnie Bancaire établit et publie deux séries de comptes consolidés qui se distinguent par le champ de la consolidation et par la présentation des rubriques du bilan et du compte de résultat.

La première série, publiée depuis 1973, concerne toutes les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, qui sont intégrées globalement, ainsi que quelques sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, qui sont mises en équivalence.

La définition du Groupe ne fait pas référence à l'importance des participations mais à l'unité de commandement, à la communauté des moyens de gestion et à la centralisation de la politique financière. En 1992, 115 sociétés ont été consolidées (contre 112 en 1991), dont 95 ont été intégrées globalement (contre 89), 2 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du Groupe (contre 2), et 18 mises en équivalence (contre 21). Les comptes présentés pages 44 à 47 ressortissent à cette première série.

La seconde série correspond à l'application du règlement 85-12 arrêté le 27 novembre 1985 par le Comité de la Réglementation Bancaire. Ses spécificités et les comptes auxquels elle aboutit sont exposés pages 55 et 56.

1. LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

POURCENTAGE DE CONTRÔLE PAR LE GROUPE ET POURCENTAGE D'INTÉRÊT DE LA COMPAGNIE BANCAIRE DANS LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE, AU 31 DÉCEMBRE :

	% contrôle		% intérêt	
	1992	1991	1992	1991
Compagnie Bancaire ..	100	100	100	100
UFB LOCABAIL	72	72	72	72
Cetelem	75	76	75	76
Cofica	100	100	75	75
UCB	100	94	100	94
UCB Locabail Immobilier	100	100	100	94
Klépierre	54	49	51	45
Sinvim	45	43	45	43
Ségécé	99	99	46	43
Cardif SA	72	63	70	61
Cardif Société Vie	100	100	70	61
Cortal	100	100	99	99
Foncière de la Compagnie Bancaire ..	100	100	84	82
Kléber Portefeuille	100	100	100	100
Financière Kléber	100	100	100	100
UFB Humberlyde plc	100	85	78	65
UCB Group plc	100	100	100	97

Les autres sociétés du Groupe consolidées sont :
 - les sociétés intégrées globalement : ACFI, Arval Belgium, Aurore Assurance, Banque Financière Cardif, Capem, Cardif Bancaire Transaction, Cardif Gestion, Cardim, Cardivida *, Carnégi et Cie, CB Pierre, Cetebail, Cetelem Expansion, Cetelem Nederland BV, Clariance, Cofiplus, CB UK, Compagnie Bancaire USA Finance Corporation, Compagnie de Placement et de Prévoyance, Cybèle Ré, Eolia *, Fimestic, Firem, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire GAM CB, GIE Groupement d'Etudes et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire GEP CB, Gerfonds, Gestion Bail, GIE Gestion Croissance, Hélios Société Risques Divers, Hélios Société Vie, Klébail, Kléber Finance Conseil, Klécinq, Klérim et Cie, Klétrois, Loca et Cie, Locabail Energie, Locabail International Finance, Locabail UK, Logibail et Cie, Matradelme, Neuilly Contentieux, Neuilly Gestion, Pinnacle Insurance, Pinnacle Insurance Mana-



gement Services *, Pinnacle Holding *, Presbourg Etoile et Cie, Savelme Socappa et Cie, SC Bourse, Secmarne, Ségécé Promotion (antérieurement Urba Gestion), Services et Finance *, S.I. 89 Neuilly *, Sinvim et Cie, Sinvim Développement, Sinvim International, Socappa, Société Foncière Sinvim, Société de Gestion, Sofrali, Solorec, Soservi, TKM Finance *, UCB Bail, UCB Credicasa, UCB Socabail Immobiliare, UCI Grupo, UFB Asset Finance, UFB España Grupo, UFB Factoring Italia *, UFB Group, UFB Leasing Italia, UFB Kredit Bank, UFB Locabail Deutschland, UFB Systema Leasing, Unifactors Belgium *, Union Européenne d'Assurances ;

- les sociétés intégrées proportionnellement : Le Chêne Société Risques Divers, Le Chêne Société Vie ;
 - les sociétés mises en équivalence : Cofidis, Covefi, Domi Equipement, Facet, Fédébail, Fimaser, Finadis, Finama, Findomestic, Fipryca, Fructivie, Lafayette-Finance, Lecard BV, Marfina, Norbail, Novacredit, SIS Croissance, Sté Paiements Pass. Sont sorties du périmètre de consolidation en 1992 : Leasindustria, Soravie, Orix Credit Corporation à la suite de la cession des titres détenus par le Groupe, CFEC du fait de sa fusion avec UCB, Sinvim Construction du fait de sa fusion avec Sinvim S. A. et Solveg, du fait de sa fusion avec une société externe.

* Sociétés récemment créées et entrées dans le périmètre de consolidation en 1992.

2. LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

a) Date d'arrêt des comptes

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

b) Activités d'assurance et de promotion immobilière

Les activités d'assurance et de promotion immobilière ont été consolidées sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante.

c) Conversion monétaire

Les postes des bilans des filiales et succursales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel, à l'exception des succursales des compagnies d'assurance converties au cours du 31 décembre. La différence de conversion qui en résulte modifie les fonds propres.

d) Titres de sociétés consolidées

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation de titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit au bilan dans les comptes de régularisation actif ou passif. Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs de l'acquisition. Les écarts dégagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'Humberlyde Investments Limited et de celle, en 1992, de titres Cardif sont amortis sur 20 ans. Celui dégagé sur Pinnacle est amorti sur 2 ans prorata temporis. Le montant total net des écarts positifs est de 464 millions de francs à fin 1992.

Lorsque l'écart est négatif, le règlement 91.02 permet de le rapporter au compte de résultat quand il correspond à une prévision d'évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise concernée. A ce titre, les écarts d'acquisition négatifs constatés sur les titres UCB reçus lors de l'offre publique de retrait du 6 février 1992, de l'offre publique d'échange du 19 février 1991 ou détenus antérieurement, sont repris à concurrence de ces résultats lors de leur apparition effective et en tout état de cause sur une période maximale de cinq ans. A compter de 1992, les pertes des filiales étrangères de l'UCB ne sont plus retenues pour déterminer la reprise des écarts d'acquisition négatifs, dans la mesure où elles résultent principalement d'évolutions économiques de ces pays, non prévisibles lors de la réalisation de l'offre publique d'échange. La reprise de ces écarts contribue pour 318 millions de francs en 1992 (contre 452 millions de francs en 1991) au bénéfice net hors exploitation consolidé. A fin 1992, le montant total net des écarts négatifs est de 379 millions de francs. En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus.



e) Résultats financiers des sociétés de crédit-bail

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les résultats établis en fonction d'amortissements « financiers », correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier, il est tenu compte des « valeurs résiduelles » des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

f) Traitement de l'impôt

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du bénéfice réalisé, les provisions pour impôts constituées dans les comptes sociaux sont retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation.

Le principal ajustement provient du calcul d'un impôt différé sur la fraction du résultat financier des sociétés de crédit-bail excédant le résultat social (calculé sur des bases fiscales).

Il est calculé à hauteur de 50 % de son montant théorique depuis le 31 décembre 1989 en application des dispositions de la Commission Bancaire. Par exception, chez Cofica, dont l'activité de location avec option d'achat est en diminution sensible à la suite d'une modification de la réglementation de ce produit, la prudence a conduit à maintenir une provision au taux de 100 %.

Lors du changement de méthode de 1989, la provision existant au 1^{er} janvier 1989 a été réduite de 1 256 millions de francs à 751 millions de francs par transfert aux réserves.

Au 31 décembre 1992, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur dans les sociétés de crédit-bail où cette règle s'applique se traduit

par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 687 millions de francs.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement (33 1/3 % en France selon la loi de finances votée en décembre 1992).

La provision pour impôt futur existant à fin 1991 a été ajustée en raison de la baisse du taux de l'impôt à 33 1/3 % à compter de 1993. Cet ajustement, d'un montant de 16 millions de francs contribue au résultat hors exploitation.

En outre, une provision est constituée pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à verser à leurs actionnaires ou à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

La Sinvim a bénéficié pour son déficit de 1992 du mécanisme de report en arrière des déficits fiscaux (« carry-back ») pour un montant total de 21 millions de francs.

g) Provisions non affectées à la couverture de risques spécifiques

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

h) Fonds propres

Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

Après répartition En millions de francs	Total Groupe	Part Cie Bancaire
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1991.....	15 946	11 389
• augmentations de capital.....	+ 321	+ 211
• affectation du résultat de 1992		
résultat de l'exercice.....	+ 660	+ 369
- dividendes à verser aux tiers.....	- 366	- 234
• rachats nets d'intérêts minoritaires.....	- 506	-
• écarts de conversion.....	- 71	- 37
• autres éléments.....	-	+ 1
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1992.....	15 984	11 699



Le bilan étant présenté après répartition, les fonds propres incluent le résultat d'exploitation et le résultat hors exploitation de l'exercice sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

3. LE BILAN CONSOLIDÉ

a) Concours bancaires à la clientèle

Les montants des crédits en cours incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Le montant des crédits à la clientèle se trouve réduit des créances cédées par les sociétés du Groupe aux fonds communs de créances existant au 31 décembre 1992.

b) Promotion et investissements immobiliers

Ce poste inclut :

- Les participations à des opérations de promotion immobilière, constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux.
- Les immeubles donnés en location simple et, depuis le 1^{er} janvier 1992, certains immeubles du Groupe offerts à la vente.

c) Emplois des compagnies d'assurance

Obligations et titres assimilés admis en représentation des provisions techniques :

A compter du 1^{er} janvier 1992, la différence entre le coût d'acquisition de ces titres et leur valeur de remboursement est amortie ou portée en produit sur leur durée de vie résiduelle. Les moins-values latentes par rapport à la valeur de marché ne sont pas provisionnées. Ce changement de méthode comptable, qui intervient en application du décret du 28 décembre 1991 relatif à la réglementation des placements des entreprises d'assurance et de capitalisation, est appliqué aux titres acquis avant le 1^{er} janvier 1992 et depuis cette date.

Autres emplois :

Essentiellement constitués d'immeubles, d'actions et d'OPCVM, ils sont inscrits à leur valeur d'acquisition, à l'exception des actions de socié-

tés immobilières servant de référence à des contrats d'assurance, et évalués globalement. Dans le cas où la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition globale, il est constitué une provision.

d) Titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées en application du règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de six mois, ont été évalués au prix de marché et non au coût d'acquisition.

Les titres de placement - acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance - ont été évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'a pas été fait usage de la faculté d'étalement la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Les titres d'investissement correspondent à des titres destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Pour ces titres, l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. A la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres, compte tenu de cette réglementation.

Les actions ou parts de sociétés sont constituées pour l'essentiel des titres des sociétés consolidées par mise en équivalence pour un montant de 886 millions de francs et des titres de participations non consolidées évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le Groupe. Cette valeur est définie en se basant, selon le cas, sur des critères objectifs (notamment l'actif net corrigé des plus-values latentes) et subjectifs (création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe) utilisés de façon permanente. Les titres de participation comprennent 3,1 % des titres de la Compagnie Financière de Paribas pour 1 100 millions de francs.



e) Emprunts participatifs ou subordonnés

Ce poste comprend les deux émissions de titres subordonnés à durée indéterminée effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 millions de dollars en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 millions de livres en décembre 1990.

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance ; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période. Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 millions de dollars au terme de la quinzième année.

4. LE HORS-BILAN

Les opérations sur instruments financiers à terme, constituées principalement de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de FRA, d'options sur taux d'intérêt et de contrats Matif, ont toutes été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt.

5. LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux, définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire, sont constitués des indemnités de fin de carrière, des régimes de retraite temporaire et du régime de retraite à prestations définies des cadres de direction. Ces engagements, évalués avec le concours d'un cabinet d'études actuarielles, sont couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode actuarielle retenue a pour objet

d'évaluer la valeur actuelle probable des droits que le salarié aura acquis au moment de son départ à la retraite puis de déterminer le montant de la dette actuarielle à la date d'évaluation, au prorata temporis de l'ancienneté acquise à cette date.

Les hypothèses actuarielles prennent en compte une inflation estimée à 4 % par an, une évolution des salaires de 5,5 % par an, les probabilités générales relatives à la mortalité et celles observées au sein du Groupe pour la rotation du personnel et l'exercice des droits pour les régimes optionnels. Les droits calculés sont actualisés au taux de 8 %.

Les calculs ainsi effectués permettent d'établir, selon les principes de la recommandation 1.23 de l'Ordre des Experts-Comptables et des Comptables Agréés, l'état de rapprochement entre la dette actuarielle et la provision constituée au 31 décembre 1992 (en millions de francs).

Dette actuarielle au titre des services rendus antérieurs au 31/12/1992 *.....	561
Valeur vénale des provisions techniques constituées chez l'assureur en couverture des engagements sociaux.....	583
Excédent (insuffisance) de couverture financière du régime.....	22

* y compris les charges sociales afférentes aux engagements sociaux.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux sont évalués tous les trois ans selon la réglementation britannique. La dernière évaluation fait ressortir des engagements de 5,6 millions de livres couverts à hauteur de 4,8 millions de livres par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance ou d'un fonds de pension.

6. LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle

a) Intérêts et commissions sur les crédits

Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le

compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'intérêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe. Les commissions incluent celles qui sont perçues en cas de titrisation.

b) Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail

Ces loyers sont enregistrés hors taxes. Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

2. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

a) Intérêts et commissions versés

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

b) Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1^{er} janvier 1992 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge. Pour l'exercice 1992, ce changement de méthode a un impact positif de 29 millions de francs sur le résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire.

Les primes payées en cas de rachat pour amortissement anticipé sont comprises dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées. Elles sont assimilées aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des

primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération.

La comptabilisation des intérêts des titres subordonnés à durée indéterminée est décrite ci-dessus au paragraphe 3.e.

c) Intérêts et commissions perçus

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe sur les concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires et aux revenus sur titres du marché interbancaire et sur titres de créance négociables.

d) Intérêts des dettes représentées par un titre

Figurent depuis le 1^{er} janvier 1992 dans cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux porteurs des différents titres du marché interbancaire, titres de créance négociables, titres donnés en pension livrée et titres vendus à découvert.

3. Opérations d'assurance

Cette rubrique regroupe tous les revenus provenant des activités d'assurance, entre autres :
- les produits que constitue la fraction des primes perçues, dénommée « chargement », qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion ;
- les revenus financiers relatifs aux emplois des compagnies d'assurance.

4. Autres opérations ou activités courantes

a) Produits des opérations de promotion immobilière

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

b) Produits des opérations de location simple

Cette rubrique reprend les loyers perçus qui sont comptabilisés hors-taxes ; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués pour chaque catégorie de biens concernés.

c) Revenus nets des cessions d'immeubles

Cette rubrique comprend les plus et moins-values réalisées lors de cessions d'immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente.



d) Produits des prestations de services

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière et des honoraires d'études.

e) Produits accessoires et profits et pertes divers

Les produits accessoires incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

5. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres incluent les revenus sur les actions, les obligations et les OPCVM.

Les revenus du portefeuille-titres comprennent les plus-values et les moins-values sur cessions de titres de transaction, de placement et d'investissement. Ils n'incluent pas celles réalisées sur les titres de participation. Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées et ceux concernant les titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance que l'on retrouve en 6.3.

6. Charges d'exploitation

a) Charges de personnel

Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les charges destinées à la couverture des engagements sociaux et les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe.

La participation et l'intéressement des salariés font l'objet d'une rubrique distincte.

b) Autres frais généraux

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

c) Dotations aux comptes d'amortissements

Les dotations d'amortissements faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais

d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d) Participation et intéressement des salariés

Il s'agit des sommes relatives à l'exercice, attribuées aux salariés du Groupe au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

7. Intégration fiscale

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, six groupes d'intégration fiscale existent au 31 décembre 1992 :

- Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber, Klébing, Compagnie de Placement et de Prévoyance, Kléber Finance Conseil ;

- Cardif SA, Cardif Société Vie, Banque Financière Cardif, Hélios Société Risques Divers, Hélios Société Vie, Firem, ACFI, Cardif Gestion, Carsix, Carhuit ;

- Cetelem, Cofica ;

- UFB LOCABAIL, Socappa ;
- Sinvim SA, Foncière Sinvim, Sinvim Développement, Sinvim International, Ségécé, Ségécé Développement ;

- Foncière de la Compagnie Bancaire, S.I. 89 Neuilly, Klé19, Klé21, Klé22.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature avec les filiales d'UFB LOCABAIL : UFB LOCABAIL Deutschland, UFB Kredit Bank, UFB Systema Leasing.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

8. Résultats hors exploitation

Ces résultats sont ceux des opérations qui ne ressortissent pas à l'activité courante des sociétés du Groupe : plus ou moins-values réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres de participation ou immobilisations), amortissement ou reprise des écarts d'acquisition, provision pour les charges liées aux plans de restructuration, pertes et profits divers, dont l'incidence de la baisse du taux de l'impôt sur le montant de la provision pour impôt futur.



Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire

Actif

La réglementation 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider sous la forme d'intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte sur la base de la méthode de mise en équivalence; il s'agit notamment des compagnies d'assurance (même si elles sont spécialisées dans les produits d'épargne), des sociétés de promotion immobilière, etc.

Ceci a pour conséquence de minimiser l'importance du rôle de ces sociétés alors qu'elles contribuent à l'activité et au résultat du Groupe. Par ailleurs, les mêmes principes comptables explicités pages 48 à 54 ont été appliqués. Les sociétés suivantes ont donc été mises en équivalence au lieu d'être consolidées par intégration globale ou proportionnelle:

- CAPEM
- CARDIF VIE
- CARDIM
- CARDIVIDA
- CYBÈLE RÉ
- HÉLIOS
- HÉLIOS RD
- LE CHÊNE RD
- LE CHÊNE VIE
- PINNACLE
- PRESBOURG
- ÉTOILE ET CIE
- SINVIM
- SOFRALI
- UNION EUROPÉENNE D'ASSURANCES

Passif

(en milliers de francs)

Caisse, Instituts d'émission, T.P., C.C.P.....	49 800	Instituts d'émission, T.P., C.C.P. Établissements de crédit.....	20 394 502
Établissements de crédit.....	11 862 512	Comptes ordinaires.....	943 654
Comptes ordinaires.....	1 350 185	Emprunts et comptes à terme....	19 450 848
Prêts et comptes à terme.....	10 512 327	Valeurs données en pension ou vendues ferme.....	22 090 368
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....	3 028 530	Comptes créditeurs de la clientèle...	5 219 381
Crédits à la clientèle.....	152 432 411	Comptes ordinaires.....	1 838 351
Créances commerciales.....	1 501 952	Comptes à terme.....	1 205 603
Crédits à court terme.....	26 710 578	Comptes d'épargne à régime spécial.....	2 175 427
Crédits à moyen terme.....	29 224 001	Comptes exigibles après encaissement.....	1 698 630
Crédit à long terme.....	94 995 880	Comptes de régularisation et divers..	22 542 340
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle.....	19 983 868	Dettes représentées par un titre.....	158 477 429
Opérations de crédit-bail.....	27 856 277	Emprunts subordonnés.....	4 840 972
Chèques et effets à l'encaissement..	3 849 416	Écarts d'acquisition.....	378 704
Comptes de régularisation et divers..	13 327 152	Titres donnés en pension livrée.....	9 800
Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres reçus en pension livrée.....	5 519 935	Fonds propres.....	16 119 354
Titres de participation.....	1 498 764	Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence.....	13 015 973
Participations non financières mises en équivalence.....	2 030 164	Part du Groupe.....	9 184 730
Participations financières mises en équivalence.....	706 080	Part des intérêts minoritaires..	3 831 243
Prêts participatifs.....		Capital.....	2 342 858
Immobilisations.....	9 162 097	Report à nouveau.....	476
Écarts d'acquisition.....	464 474	Bénéfice consolidé de l'exercice..	760 047
		Part du Groupe.....	353 870
		Part des intérêts minoritaires..	406 177
Total de l'actif.....	251 771 480	Total du passif.....	251 771 480

Hors-bilan

Accords de refinancement donnés.....	1 435 000
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre d'établissements de crédit..	350 092
Accords de refinancement reçus.....	42 108 331
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit.....	4 065 501
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle.....	28 245 048
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle.....	6 573 160
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir.....	46 338 418
Monnaies à livrer.....	41 530 026
Opérations sur instruments financiers à terme	
Swaps de taux.....	61 269 374
Autres instruments (achat).....	15 198 465
Autres instruments (vente).....	17 325 533



Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire

	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
		(en milliers de francs)
Produits d'exploitation bancaire		51 199 196
Produits des opérations de trésorerie et interbancaires		1 462 898
Produits des opérations avec la clientèle		26 439 321
Produits des opérations de crédit-bail		14 082 052
Produits des opérations diverses		8 839 894
Produits des titres de transaction, de placement, d'investissement et de participation		375 031
- Charges d'exploitation bancaire	40 294 393	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 592 031	
Charges sur opérations avec la clientèle	475 694	
Charges sur opérations de crédit-bail	10 090 434	
Intérêts sur dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	15 767 570	
Autres charges d'exploitation bancaire	10 368 664	
= Produit net bancaire		10 904 803
- Charges de personnel	2 572 350	
- Impôts et taxes	234 703	
- Charges générales d'exploitation	2 563 538	
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 550 416	
Autres charges générales d'exploitation	1 013 122	
+ Produits accessoires		890 616
= Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		6 424 828
- Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	3 991 104	
- Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 612 438	
= Résultat d'exploitation		821 286
+ Produits exceptionnels		247 296
- Charges exceptionnelles	409 635	
- Dotations aux comptes de provisions hors exploitation	38 399	
+ Reprises de provisions hors exploitation		38 842
- Dotations aux comptes d'écarts d'acquisition	79 816	
+ Reprises aux comptes d'écarts d'acquisition		318 897
- Participation des salariés	79 442	
- Impôt sur les sociétés	308 016	
+ Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		199 649
+ Résultat sur opérations en capital		49 385
= Bénéfice de l'exercice		760 047
Part du Groupe		353 870
Part des intérêts minoritaires		406 177



Compléments fu

COMPAGNIE

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire

	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
		(en milliers de francs)
Produits d'exploitation bancaire		51 199 196
Produits des opérations de trésorerie et interbancaires		1 462 898
Produits des opérations avec la clientèle		26 439 321
Produits des opérations de crédit-bail		14 082 052
Produits des opérations diverses		8 839 894
Produits des titres de transaction, de placement, d'investissement et de participation		375 031
- Charges d'exploitation bancaire	40 294 393	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 592 031	
Charges sur opérations avec la clientèle	475 694	
Charges sur opérations de crédit-bail	10 090 434	
Intérêts sur dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	15 767 570	
Autres charges d'exploitation bancaire	10 368 664	
= Produit net bancaire		10 904 803
- Charges de personnel	2 572 350	
- Impôts et taxes	234 703	
- Charges générales d'exploitation	2 563 538	
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 550 416	
Autres charges générales d'exploitation	1 013 122	
+ Produits accessoires		890 616
= Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		6 424 828
- Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	3 991 104	
- Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 612 438	
= Résultat d'exploitation		821 286
+ Produits exceptionnels		247 296
- Charges exceptionnelles	409 635	
- Dotations aux comptes de provisions hors exploitation	38 399	
+ Reprises de provisions hors exploitation		38 842
- Dotations aux comptes d'écarts d'acquisition	79 816	
+ Reprises aux comptes d'écarts d'acquisition		318 897
- Participation des salariés	79 442	
- Impôt sur les sociétés	308 016	
+ Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		199 649
+ Résultat sur opérations en capital		49 385
= Bénéfice de l'exercice		760 047
Part du Groupe		353 870
Part des intérêts minoritaires		406 177



Compléments financiers 1992



COMPAGNIE BANCAIRE

COMPTES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

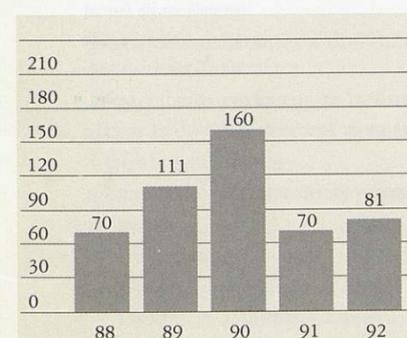
*L*e résultat net 1992 de la Compagnie Bancaire provient :

- pour 81 millions de francs du produit de ses opérations bancaires ;
- pour 200 millions de francs des revenus de son portefeuille-titres.

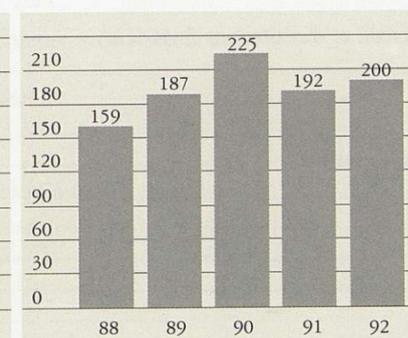
S'y ajoutent 21 millions de francs de résultat net hors exploitation des opérations sur titres.

Ce profit a été déterminé après déduction de toutes les charges, en particulier après provision de l'impôt.

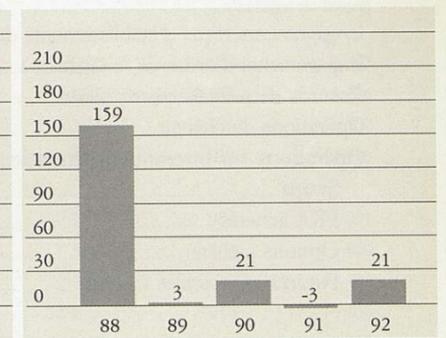
PRODUIT NET DES
OPÉRATIONS BANCAIRES
En millions de francs



REVENUS NETS
DU PORTEFEUILLE-TITRES
En millions de francs



RÉSULTAT NET HORS EXPLOITATION
En millions de francs



BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

<i>Actif</i>	1990	1991	1992
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux.....	59 120	52 502	4 008
Etablissements de crédit et institutions financières.....	62 276 498	71 123 461	71 325 555
Comptes ordinaires.....	728 797	1 358 408	2 230 252
Prêts et comptes à terme, prêts financiers.....	61 547 701	69 765 053	69 095 303
Valeurs reçues en pension.....	77 780 919	83 615 900	86 182 615
Crédits à la clientèle.....	3 593 026	3 640 494	4 641 480
Créances commerciales.....	-	-	-
Autres crédits à court terme.....	1 123 216	1 445 997	1 704 972
Crédits à moyen terme.....	2 319 810	2 104 497	2 916 508
Crédits à long terme.....	150 000	90 000	20 000
Comptes débiteurs de la clientèle.....	1 479 668	2 442 328	2 105 398
Valeurs à l'encaissement.....	5 328	19 534	13 094
Comptes de régularisation et divers.....	3 945 389	6 769 092	10 123 733
Titres reçus en pension livrée.....	-	49 778	521 247
Titres de transaction.....	77 670	477 816	410 461
Titres de placement et d'investissement.....	104 309	457 829	660 264
Titres de participation et de filiales.....	4 680 896	5 914 768	7 536 572
Prêts participatifs ou subordonnés.....	503 403	2 264 040	764 040
Immobilisations.....	176 553	182 100	180 972
Total de l'actif.....	154 682 779	177 009 642	184 469 439

Les comptes 1990 ont été retraités selon le règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Hors-bilan

Engagements reçus	1990	1991	1992
	(en millions de francs)		
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières ...	1 500	2 007	1 544
Engagements d'ordre de la clientèle.....	-	-	-
Accords de refinancement reçus.....	39 834	44 015	40 662
Opérations de change.....	25 373	39 892	45 318
Opérations sur instruments financiers à terme			
Swaps.....	39 219	51 094	67 591
FRA achetés.....	1 359	2 238	1 359
Options (achats).....	2 920	40	30
Futures et assimilés (achats).....	3 290	8 564	5 183



<i>Passif</i>	1990	1991	1992
	(en milliers de francs, au 31 décembre, avant répartition)		
Etablissements de crédit et institutions financières.....	16 070 104	16 872 824	14 653 932
Comptes ordinaires.....	533 988	630 869	419 585
Emprunts et comptes à terme, emprunts financiers.....	15 536 116	16 241 955	14 234 347
Valeurs données en pension.....	19 633 200	20 742 690	17 352 924
Comptes créditeurs de la clientèle.....	1 473 757	2 039 968	1 612 279
Sociétés et entrepreneurs individuels.....	792 515	1 157 276	955 050
Comptes ordinaires.....	596 495	407 714	437 314
Comptes à terme.....	196 020	749 562	517 736
Particuliers.....	245 311	248 818	228 976
Comptes ordinaires.....	24	22	12
Comptes à terme.....	245 287	248 796	228 964
Divers.....	435 931	633 874	428 253
Comptes ordinaires.....	80 611	44 334	30 730
Comptes à terme.....	355 320	589 540	397 523
Comptes exigibles après encaissement.....	66 425	9 488	14 093
Comptes de régularisation, provisions et divers.....	9 315 857	10 858 676	10 463 596
Titres donnés en pension livrée.....	-	108 300	52 715
Titres de transaction.....	-	218	-
Dettes représentées par un titre.....	100 323 260	118 063 911	131 287 802
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables.....	63 365 754	60 937 368	58 497 695
Obligations et assimilées.....	36 957 506	57 126 543	72 790 107
Dettes subordonnées.....	2 025 800	2 301 488	2 740 246
Titres subordonnés remboursables.....	1 000 000	1 265 488	1 638 946
Titres subordonnés à durée indéterminée.....	1 025 800	1 036 000	1 101 300
Ecart de réévaluation (réserve réglementée).....	47 552	47 552	47 552
Réserves.....	3 279 414	3 414 603	3 598 994
Capital.....	2 040 545	2 290 565	2 342 858
Report à nouveau.....	995	742	476
Bénéfice net de l'exercice.....	405 870	258 617	301 972
Total du passif.....	154 682 779	177 009 642	184 469 439

Les comptes 1990 ont été retraités selon le règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Engagements donnés	1990	1991	1992
	(en millions de francs)		
Engagements donnés à des établissements de crédit et à des institutions financières.....	4 582	7 693	8 317
Engagements en faveur de la clientèle.....	8 552	10 584	11 234
Accords de refinancement donnés.....	527	335	6 202
Opérations de change.....	26 070	41 034	40 970
Opérations sur instruments financiers à terme			
Swaps.....	39 219	51 094	67 591
FRA vendus.....	1 569	304	830
Options (ventes).....	2 758	42	46
Futures et assimilés (ventes).....	11 673	7 055	10 950



RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

<i>Débit</i>	1990	1991	1992
Charges d'exploitation bancaire	19 978 778	23 162 616	25 735 216
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 643 175	3 990 361	3 433 419
Etablissements de crédit et institutions financières	1 929 456	1 844 039	1 416 634
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 696 130	2 131 824	2 003 959
Commissions	17 589	14 498	12 826
Charges sur opérations avec la clientèle	67 051	88 821	107 274
Charges sur opérations diverses	6 759 623	8 239 991	10 140 425
Charges sur dettes représentées par un titre	9 318 220	10 662 598	11 867 439
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	5 997 404	6 322 594	5 719 415
Obligations et assimilées	3 320 816	4 340 004	6 148 024
Intérêts sur dettes subordonnées	181 854	180 845	186 659
Moins-values sur réalisation de titres de placement	8 855	-	-
Charges de personnel	40 199	46 667	53 869
Impôts et taxes	13 340	17 427	20 683
Charges générales d'exploitation	49 889	59 129	68 836
Travaux, fournitures et services extérieurs	29 688	38 989	48 362
Autres charges générales d'exploitation	20 201	20 140	20 474
Dotations aux comptes d'amortissements	4 750	7 587	7 253
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	36 998	36 227	280 312
Provisions pour créances douteuses	4 122	1 712	5 190
Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	26 875	18 507	273 857
Autres provisions d'exploitation	6 001	16 008	1 265
Autres charges	78 122	15 518	28 170
Créances irrécupérables couvertes par des provisions	16 300	-	-
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	31 607	8 739	22 017
Moins-values sur réalisation d'immobilisations	-	-	179
Moins-values sur réalisation de titres de participation et de filiales	429	4 251	3
Dotations aux comptes de provisions hors exploitation	29 786	2 528	5 971
Participation et intéressement des salariés	10 699	6 856	5 040
Provisions pour impôt	131 794	64 312	76 011
Bénéfice net de l'exercice	405 870	258 617	301 972
Total du débit	20 750 439	23 674 956	26 577 362



<i>Crédit</i>	1990	1991	1992
	(en milliers de francs)		
Produits d'exploitation bancaire	20 636 468	23 577 325	26 211 114
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	13 536 399	15 415 034	16 365 947
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	6 414 704	7 406 694	7 736 311
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	7 121 643	8 008 288	8 629 502
Commissions	52	52	134
Produits des opérations avec la clientèle	366 616	497 664	583 190
Crédits à la clientèle	271 344	351 383	430 457
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	95 272	146 281	152 733
Produits des opérations diverses	6 433 474	7 323 588	8 910 781
Produits du portefeuille-titres	299 979	341 039	351 196
Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés mères	182 589	152 880	172 505
Sociétés du Groupe	182 583	152 880	172 505
Autres sociétés	6	-	-
Dividendes de sicomi	62 991	59 708	590
Sociétés du Groupe	62 410	59 139	-
Autres sociétés	581	569	590
Dividendes soumis au régime fiscal général	15 126	30 515	41 333
Sociétés du Groupe	11 434	26 539	39 763
Autres sociétés	3 692	3 976	1 570
Intérêts sur prêts participatifs et autres revenus	39 269	97 933	136 763
Plus-values sur réalisation de titres de placement	4	3	5
Produits accessoires	799	1 506	1 425
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles	35 178	11 269	13 045
Reprises de provisions pour créances douteuses	120	2 330	-
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	23 870	6 173	180
Reprises des autres provisions d'exploitation	11 188	2 766	12 865
Autres produits	77 994	84 856	351 778
Reprises de provisions d'exploitation utilisées	17 177	1 296	1 068
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	21 957	59 415	47 631
Plus-values sur réalisation de titres de participation et de filiales	22 877	2 253	300 908
Reprises de provisions hors exploitation	15 983	21 892	2 171
Total du crédit	20 750 439	23 674 956	26 577 362



TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATION

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
			(en francs, au 31 décembre 1992)
Filiales			
Sociétés françaises			
UCB.....	11 482 264	68,55	2 083 728 111,97
Klécinq.....	2 826 820	99,93	884 261 322,70
Kléber Portefeuille.....	2 826 411	50,00	847 923 313,00
Cetelem.....	6 535 606	64,44	836 917 631,97
UFB LOCABAIL.....	3 709 399	66,46	482 922 553,98
Compagnie de Placement et de Prévoyance.....	1 546 576	100,00	463 788 503,69
Klépierre.....	1 258 011	33,75	437 466 988,69
Cardif SA.....	349 658	9,21	231 098 031,35
CB Pierre.....	1 424 999	95,00	142 499 900,00
Sinvim.....	714 670	36,95	112 707 463,62
Financière Kléber.....	985 498	98,55	107 678 463,98
Secmarne.....	96 955	57,00	18 868 601,70
Autres filiales françaises.....			1 199 241,03
Sociétés étrangères			
CB UK.....	53 158 359	31,84	552 493 332,23
UCB Credicasa.....	1 225 000	49,00	97 280 457,42
UCB Socabail Immobiliare.....	490 000	49,00	32 561 230,19
Fimestic.....	54 000	15,00	29 948 593,50
Unión de Creditos Inmobiliarios.....	1 200 000	10,00	29 152 350,00
UFB España.....	499 840	20,00	11 894 745,98
UFB Locabail Deutschland.....	240	20,00	11 289 970,34
UFB Leasing Italia.....	140 000	14,00	8 602 953,98
Autres filiales étrangères.....			2 998 219,40
Participations			
Sociétés françaises			
Avenir Participation.....	170 185	10,01	20 522 750,00
SIS Croissance.....	44 999	48,04	4 499 900,00
Sociétés immobilières (SCI et SAI).....			1 807 150,00
Autres participations françaises.....			6 310 538,46
Sociétés étrangères			
Corporación Financiera Hispamer.....	100 000	1,00	31 288 877,28
Dreyfus Corporation.....	360 000	0,72	25 792 020,00
Findomestic.....	25 000	5,00	10 354 020,00
UFB Ace Leasing.....	3 000	10,00	4 905 787,50
Autres participations étrangères.....			3 809 475,32
Total du portefeuille.....			7 536 572 499,28

La participation dans la Foncière de la Compagnie Bancaire (134,9 MF), société propriétaire d'immeubles affectés à l'usage du Groupe, ainsi que celle dans Logibail (14,4 MF), société propriétaire d'immeubles loués à des tiers, ne figurent pas dans le portefeuille de participations mais sont comprises dans les immobilisations.



RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés ⁽¹⁾	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				(en milliers de francs)
Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Filiales françaises.....	5 870 868	93 888 092	2 942 705	143 804
Filiales étrangères.....	107	-	3 898 602	-
Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Dans les compagnies françaises.....	578 172	1 830 505	1 179 945	62 809
Dans les sociétés étrangères.....	773 539	2 075 763	593 972	-

⁽¹⁾ Y compris les refinancements par pension ou escompte.

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS : FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE

(article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

Cardif SA	
Nombre de titres acquis en 1992.....	349 657
Pourcentage du capital détenu.....	9,21



Nature des informations

1988 1989 1990 1991 1992

(au cours des cinq derniers exercices, articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Situation financière en fin d'exercice

Capital social (en milliers de francs)	1 408 850,8	2 038 054,2	2 040 545,1	2 290 564,7	2 342 858,1
Nombre d'actions émises.....	14 088 508	20 380 542	20 405 451	22 905 647	23 428 581

Résultat global des opérations effectives

(en milliers de francs)

Chiffre d'affaires hors taxes.....	9 691 449	13 921 317	19 180 211	22 621 832	25 860 932
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values).....	308 960	430 309	535 983	327 998	347 861
Impôt sur les bénéfices.....	39 945	112 690	123 577	62 056	67 750
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values).....	228 638	298 190	384 395	261 232	280 671
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées.....	210 439	2 684	21 475	- 2 720	21 301
Montant des bénéfices distribués.....	140 885	203 805	204 054	229 056	234 286

Dividende versé à chaque action (en francs)

Avoir fiscal non compris.....	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Avoir fiscal compris.....	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00

Résultat des opérations, ajusté et rapporté

à une action ⁽¹⁾ (en francs)

Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.....	13,75	13,86	17,83	11,24	11,55
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.....	11,69	13,01	16,62	11,04	11,57
Dividende					
Avoir fiscal non compris.....	7,35	9,09	9,09	10,00	10,00
Avoir fiscal compris.....	11,02	13,64	13,64	15,00	15,00

Personnel

Nombre de salariés au 31 décembre ⁽²⁾	24	24	22	22	22
Montant de la masse salariale (en milliers de francs).....	23 003	24 985	26 614	30 469	36 158
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs).....	11 166	13 341	13 584	16 198	17 712

⁽¹⁾ Les opérations financières de nature à affecter le capital social et à rendre nécessaire un ajustement des résultats par action sont détaillées en bas de page.⁽²⁾ Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

OPÉRATIONS DE NATURE À AFFECTER LE CAPITAL SOCIAL

Attributions gratuites
d'actions libérées par
capitalisation de réserves

La Compagnie Bancaire a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires des actions libérées par capitalisation de sommes prélevées sur les réserves :

- 2 347 415 en 1987, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes ;
- 3 381 940 en 1989, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes ;
- 2 076 122 en 1991, attribuées à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Emissions d'actions
souscrites en numéraire

La Compagnie Bancaire a émis des actions qui ont été souscrites en espèces : 2 818 283 en 1989 au prix de 420 francs chacune.

La Compagnie Bancaire offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leurs dividendes en actions. Dans ce cadre, la Compagnie Bancaire a émis 342 072 actions au prix de 466 francs chacune en 1991, et 397 864 actions au prix de 441 francs chacune en 1992.

Attributions et
exercices d'options

La Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés des sociétés de son Groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. De 1988 à 1991, elle a ainsi attribué à ses salariés 628 550 options de souscription. En 1992, elle leur en a de nouveau attribué 205 000.

Ces options ont donné lieu à l'émission de 1 450 actions en 1988, de 91 811 en 1989, de 24 909 en 1990, de 82 002 en 1991 et de 125 070 en 1992. La levée des options en cours entraînerait l'émission de 821 707 actions supplémentaires.



Les comptes de la Compagnie Bancaire ont été établis conformément aux dispositions réglementaires comptables applicables aux banques.

Les notes annexées aux états financiers précisent les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

a) Produits et charges bancaires

Par principe, les produits et charges bancaires sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis, aux exceptions principales des revenus des actions appréhendés à l'encaissement et des frais d'émission des emprunts obligataires constatés en charges immédiatement dès l'émission.

Par ailleurs, les intérêts courus afférents aux émissions à coupon zéro réalisées à compter du 1^{er} janvier 1992, ou dont le contrat prévoit des possibilités de remboursement anticipé intégrant la capitalisation des intérêts, sont comptabilisés de manière actuarielle.

Les charges ou produits d'exploitation bancaire enregistrent dès leur réalisation l'impact des réaménagements des emplois et ressources.

b) Conversion des opérations
libellées en devises

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan de la Compagnie Bancaire et de sa succursale en Espagne sont convertis en francs au taux de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en francs au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises et de la dotation en capital de la succursale, financés en francs, sont inscrits en compte de titres ou de régularisation.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats de change à terme sont appréhendés en résultat prorata temporis.

La contrevaletur en francs des postes d'actif et de passif en devises s'élevait respectivement à 52 043 millions de francs et 52 808 millions de francs à la clôture de l'exercice.

c) Provisions non affectées
à la couverture de risques spécifiques

La provision pour investissement et la provision pour risques forfaitaires ne couvrent pas de risques spécifiques et peuvent être considérées comme ayant le caractère de réserves. A l'arrêt des comptes 1992 leur montant s'élevait à 23 millions de francs.

d) Titres de transaction,
de placement et d'investissement

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément au règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

En conséquence, les titres de transaction (valeurs mobilières, bons du Trésor, titres de créance négociables, instruments du marché interbancaire), destinés à être détenus moins de six mois, ont été évalués au prix de marché.

Les titres de placement, regroupant les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, ont été évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché. Il n'a pas été fait usage de la faculté d'étaler la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Les titres d'investissement, acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre, de manière linéaire pour les obligations et de manière actuarielle pour les autres titres. Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne sont pas provisionnées.

Au 31 décembre 1992, le portefeuille comprend :

en millions de francs	inscrits à la cote	non cotés
Titres de transaction	95,4	315,1
Titres de placement	59,1	21,2
Titres d'investissement	-	579,9

e) Titres de participation et de filiales

Les titres de participation et de filiales consolidées, inscrits ou non à la cote officielle, acquis avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978.

Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient. A la clôture de l'exercice, il a été procédé à une estimation des titres de participation sur la base de la



valeur d'usage, qui est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour la Compagnie Bancaire. Cette valeur est définie en se basant, selon le cas, sur des critères objectifs (notamment l'actif net corrigé des plus-values latentes) et subjectifs (création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe) utilisés de façon permanente. Si cette valeur d'usage était inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de l'écart constaté.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont principalement constituées par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

g) Engagements sociaux

Les engagements sociaux, définis par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire, sont constitués des indemnités de fin de carrière, des régimes de retraite temporaire et du régime de retraite à prestations définies des cadres de direction. Ces engagements sont couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance.

h) Intérêts des titres subordonnés à durée indéterminée

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de titres subordonnés à durée indéterminée de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé aux souscripteurs 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts : la première, proportionnelle aux 144 millions de dollars effectivement disponibles, est enregistrée comme une charge de la période ; la seconde, proportionnelle aux 56 millions de dollars versés dès la souscription, est considérée comme un accroissement de ces intérêts payés d'avance et ne pèse pas sur le résultat de la période.

i) Opérations sur instruments financiers à terme

Ces opérations, constituées pour l'essentiel de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de FRA, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF, ont toutes été engagées en vue de

couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt.

Ainsi, au 31 décembre 1992, en application du règlement 90.15 du Comité de la Réglementation Bancaire, les contrats d'échange de taux d'intérêt et les contrats d'échange financier de devises ont été classés parmi :

- les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes pour un nominal de 77 020 millions de francs ;
- les opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt pour un nominal de 34 985 millions de francs.

Enfin, les opérations à terme en devises non encore dénouées à la clôture de l'exercice s'élèvent à 80 997 millions de francs. Toutes réalisées de gré à gré, elles se décomposent en opérations visant à couvrir un risque de change pour 45 244 millions de francs et en opérations couvrant les fluctuations de taux d'intérêt pour 35 753 millions de francs.

j) Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué en 1988 entre la Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber, Klécinq et, depuis le 1^{er} janvier 1991, la Compagnie de Placement et de Prévoyance et Kléber Finance Conseil.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat tient compte de la restitution potentielle aux sociétés déficitaires du groupe fiscal de l'économie d'impôt qu'elles lui procurent.

En application des termes de la convention d'intégration fiscale, modifiée en 1992, la restitution des économies d'impôt est subordonnée à la réalisation de bénéfices fiscaux dans un délai de cinq ans par les sociétés déficitaires. La contrepartie de la charge d'impôt correspondante est donc maintenue dans un compte d'attente au passif du bilan de la Compagnie Bancaire.

k) Structure du refinancement

en millions de francs	durée restant à courir		
	inférieure ou égale à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et créances sur le marché	43 224	29 404	2 189
Emprunts obligataires	14 245	38 132	20 413
Emprunts subordonnés	-	-	2 740
Autres emprunts	9 363	6 048	243



COMPTES CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT

UFB LOCABAIL

Cetelem

Union de Crédit pour le Bâtiment



COMPTES CONSOLIDÉS D'UFB LOCABAIL

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

<i>Actif</i>	1988	1989	1990	1991	1992
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières.....	2 994	3 259	2 518	2 576	2 665
Comptes à vue.....	617	888	572	509	321
Comptes et prêts à échéance.....	2 377	2 371	1 946	2 067	2 344
Concours à la clientèle.....	26 001	32 483	35 955	36 147	33 093
Crédits immobiliers.....	9	935	1 814	2 254	1 691
Crédits à l'équipement.....	8 251	8 014	7 617	7 059	6 759
Matériels donnés en crédit-bail.....	15 060	20 161	22 900	23 099	20 192
Matériels donnés en location.....	1 603	1 934	2 218	2 616	3 388
Affacturage.....	1 078	1 439	1 406	1 119	1 063
Promotion et investissements immobiliers.....	-	5	4	5	5
Chèques et effets à l'encaissement.....	2 466	3 058	3 993	3 286	3 300
Comptes de régularisation et divers.....	419	1 068	1 164	936	1 057
Titres.....	172	302	473	362	454
Titres de participation.....	86	209	131	120	124
Parts des sociétés mises en équivalence.....	74	81	330	230	313
Autres titres.....	12	12	12	12	17
Immobilisations.....	607	639	84	168	199
Total de l'actif.....	32 659	40 814	44 191	43 480	40 773

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Produits, nets de charges, des opérations commerciales.....	1 277	1 430	1 543	1 586	1 385
+ Revenus du portefeuille-titres.....	+ 14	+ 12	+ 16	+ 5	+ 6
- Charges d'exploitation.....	- 813	- 1 021	- 1 400	- 1 596	- 1 818
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	+ 4	+ 5	+ 21	+ 27	+ 20
Résultat brut d'exploitation.....	482	426	180	22	- 407
- Impôt.....	- 174	- 90	- 4	+ 10	+ 60
Résultat net d'exploitation.....	308	336	176	32	- 347
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 2	- 8	- 14	+ 23	+ 92
Part d'UFB LOCABAIL.....	306	328	162	55	- 255
Résultat net hors exploitation.....	125	2	21	28	- 12
- Part des tiers associés dans les filiales.....	-	+ 8	+ 8	+ 8	+ 4
Part d'UFB LOCABAIL.....	125	10	29	36	- 8
Résultat net total.....	433	338	197	60	- 359
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 2	-	- 6	+ 31	+ 96
Part d'UFB LOCABAIL.....	431	338	191	91	- 263



Passif

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)				
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières.....	22 375	28 339	31 051	31 999	29 405
Comptes à vue.....	1 339	1 170	985	994	835
Comptes et emprunts à échéance.....	21 036	27 169	30 066	31 005	28 570
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers.....	668	664	771	636	812
Comptes à vue.....	647	616	694	563	691
Comptes et emprunts à échéance.....	21	48	77	73	121
Opérations sur titres.....	-	349	-	13	18
Comptes exigibles après encaissement.....	1 763	2 375	3 375	3 289	3 298
Comptes de régularisation et divers.....	2 190	2 479	2 787	2 061	2 197
Emprunts obligataires.....	2 750	2 672	2 481	1 800	1 800
Emprunts participatifs.....	133	133	103	-	-
Fonds propres.....	2 780	3 803	3 623	3 682	3 243
Part des tiers dans les fonds propres des filiales.....	7	316	346	332	138
Part d'UFB LOCABAIL.....	2 773	3 487	3 277	3 350	3 105
Total du passif.....	32 659	40 814	44 191	43 480	40 773

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1992

	Charges	Produits
	(en millions de francs)	
Produits et charges des opérations commerciales.....	3 773	5 158
Opérations bancaires traitées avec la clientèle.....	22	3 950
Intérêts et commissions sur les crédits.....		1 208
Intérêts comptes clientèle.....	22	
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail.....		2 742
Autres opérations ou activités courantes.....	46	550
Produits des opérations de location simple.....		425
Prestations de services, accessoires et divers.....	46	125
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires.....	3 705	658
Revenus du portefeuille-titres.....		6
Charges d'exploitation.....	1 818	
Frais généraux.....	953	
Charges de personnel.....	446	
Impôts et taxes.....	55	
Autres frais généraux.....	452	
Dotations aux comptes d'amortissements.....	33	
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques.....	822	
Dotations aux autres provisions pour pertes et charges.....	5	
Participation et intéressement des salariés.....	5	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....		20
Résultat brut d'exploitation (solde débiteur).....		407
Total.....	5 591	5 591



COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

<i>Actif</i>	1988	1989	1990	1991	1992
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières.....	2 149	2 168	1 666	6 545	8 926
Concours à la clientèle	35 899	39 507	41 641	43 291	43 601
Crédits à l'équipement.....	31 449	33 853	37 397	40 237	40 871
Matériels donnés en crédit-bail.....	4 375	5 586	4 023	2 641	2 136
Matériels donnés en location.....	75	68	221	413	594
Promotion et investissements immobiliers.....	5	5	5	5	5
Comptes de régularisation et divers.....	967	749	691	1 132	1 268
Titres.....	304	378	820	1 266	1 783
Titres de participation.....	90	82	33	36	34
Parts des sociétés mises en équivalence.....	214	296	687	788	882
Autres titres.....	-	-	100	442	867
Immobilisations.....	472	516	128	119	130
Total de l'actif	39 796	43 323	44 951	52 358	55 713

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Produits, nets de charges, des opérations commerciales.....	3 053	3 251	3 502	3 844	4 170
+ Revenus du portefeuille-titres.....	+ 11	+ 9	+ 18	+ 18	+ 101
- Charges d'exploitation.....	- 2 401	- 2 452	- 2 791	- 3 054	- 3 297
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	+ 27	+ 33	+ 54	+ 91	+ 123
Résultat brut d'exploitation.....	690	841	783	899	1 097
- Impôt.....	- 283	- 353	- 283	- 277	- 342
Résultat net d'exploitation	407	488	500	622	755
- Part des tiers associés dans les filiales.....	+ 2	+ 4	+ 6	+ 5	+ 2
Part de Cetelem	409	492	506	627	757
Résultat net hors exploitation.....	12	11	35	37	- 2
- Part des tiers associés dans les filiales.....	-	-	-	-	-
Part de Cetelem.....	12	11	35	37	- 2
Résultat net total	419	499	535	659	753
- Part des tiers associés dans les filiales.....	+ 2	+ 4	+ 6	+ 5	+ 2
Part de Cetelem	421	503	541	664	755



Passif

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)				
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières.....	29 911	32 856	33 033	35 693	35 491
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers.....	70	78	102	97	117
Comptes de régularisation et divers.....	1 187	1 522	1 758	1 913	2 073
Titres de créance négociables.....	375	240	435	5 022	7 628
Emprunts obligataires.....	5 027	4 957	5 357	3 863	3 859
Emprunts subordonnés.....	500	500	800	1 064	1 064
Fonds propres	2 726	3 170	3 466	4 706	5 481
Part des tiers dans les fonds propres des filiales...	7	23	17	25	30
Part de Cetelem.....	2 719	3 147	3 449	4 681	5 451
Total du passif	39 796	43 323	44 951	52 358	55 713

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1992

	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
	(en millions de francs)	
Produits et charges des opérations commerciales.....	5 180	9 350
Opérations bancaires traitées avec la clientèle.....	-	7 363
Intérêts et commissions sur les crédits.....	-	7 062
Intérêts comptes clientèle.....	-	-
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail.....	-	301
Autres opérations ou activités courantes.....	70	576
Produits des opérations de location simple.....	-	163
Prestations de services, accessoires et divers.....	70	413
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires.....	5 110	1 411
Revenus du portefeuille-titres.....	-	101
Charges d'exploitation.....	3 297	-
Frais généraux.....	2 252	-
Charges de personnel.....	823	-
Impôts et taxes.....	146	-
Autres frais généraux.....	1 283	-
Dotations aux comptes d'amortissements.....	26	-
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques.....	969	-
Dotations aux autres provisions pour pertes et charges.....	2	-
Participation et intéressement des salariés.....	48	-
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	-	123
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	1 097	-
Total	9 574	9 574



COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BÂTIMENT

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

<i>Actif</i>	1988	1989	1990	1991	1992
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières.....	4 212	2 146	4 480	1 190	1 010
Concours à la Clientèle	76 735	94 243	116 121	127 611	125 007
Crédits immobiliers.....	75 018	91 039	109 350	119 347	116 118
Crédits à l'équipement.....	57	49	51	43	34
Matériels donnés en crédit-bail.....	139	806	680	435	239
Immeubles donnés en crédit-bail.....	1 092	1 977	5 610	7 245	8 077
Affacturage.....	429	372	430	541	539
Promotion et investissements immobiliers.....	521	550	142	162	206
Opérations de promotion.....	350	329	122	131	160
Immeubles donnés en location.....	171	221	20	31	46
Comptes de régularisation et divers.....	1 354	1 725	2 593	2 262	1 870
Titres.....	150	297	418	357	1 913
Titres de participation.....	142	135	61	97	105
Parts des sociétés mises en équivalence.....	-	-	341	148	179
Autres titres.....	8	162	16	112	1 629
Immobilisations.....	422	443	264	322	324
Total de l'actif	83 394	99 404	124 018	131 904	130 330

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs)				
Produits, nets de charges, des opérations commerciales.....	2 072	2 541	2 974	3 294	3 252
+ Revenus du portefeuille-titres.....	+ 28	+ 26	+ 27	+ 13	+ 28
- Charges d'exploitation.....	- 2 079	- 2 416	- 2 980	- 3 550	- 4 055
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	-	-	+ 21	+ 42	+ 32
Résultat brut d'exploitation.....	21	151	42	- 201	- 743
- Impôt.....	+ 12	- 61	- 71	+ 13	+ 5
Résultat net d'exploitation	33	90	- 29	- 188	- 738
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 14	- 22	- 17	+ 55	+ 240
Part de l'UCB	19	68	- 46	- 133	- 498
Résultat net hors exploitation.....	12	1	24	288	- 5
- Part des tiers associés dans les filiales.....	-	-	-	-	-
Part de l'UCB.....	12	1	24	288	- 5
Résultat net total	45	91	- 5	100	- 743
- Part des tiers associés dans les filiales.....	- 14	- 22	- 17	+ 55	+ 240
Part de l'UCB	31	69	- 22	155	- 503



Passif

	1988	1989	1990	1991	1992
	(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)				
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières.....	42 916	60 377	83 688	91 562	94 336
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers.....	3 894	3 674	2 911	2 728	2 341
Comptes à vue.....	399	452	166	142	78
Comptes et emprunts à échéance.....	418	381	88	96	87
Fonds de répartition.....	3 077	2 841	2 657	2 490	2 176
Comptes de régularisation et divers.....	2 705	2 483	3 473	3 671	3 830
Opérations sur titres.....	17 140	14 713	12 848	11 147	9 115
Titres du marché interbancaire.....	16 650	14 464	12 565	9 050	6 320
Titres de créance négociables.....	490	249	283	2 097	2 177
Titres donnés en pension livrée.....	-	-	-	-	618
Emprunts obligataires.....	12 476	13 654	16 199	15 842	14 648
Emprunts subordonnés.....	1 000	1 000	1 353	1 426	1 300
Emprunts participatifs.....	150	150	150	1 500	-
Fonds propres	3 113	3 353	3 396	4 028	4 760
Part des tiers dans les fonds propres des filiales.....	83	338	349	788	546
Part de l'UCB.....	3 030	3 015	3 047	3 240	4 214
Total du passif	83 394	99 404	124 018	131 904	130 330

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1992

	Charges	Produits
	(en millions de francs)	
Produits et charges des opérations commerciales.....	14 242	17 494
Opérations bancaires traitées avec la clientèle.....	6	16 403
Intérêts et commissions sur les crédits.....	-	15 464
Intérêts comptes clientèle.....	6	-
Loyers nets des immeubles et matériels donnés en crédit-bail.....	-	939
Autres opérations ou activités courantes.....	107	108
Produits des opérations de promotion immobilière.....	10	-
Prestations de services, accessoires et divers.....	97	108
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires.....	14 129	983
Revenus du portefeuille-titres.....	-	28
Charges d'exploitation.....	4 055	-
Frais généraux.....	1 772	-
Charges de personnel.....	796	-
Impôts et taxes.....	106	-
Autres frais généraux.....	870	-
Dotations aux comptes d'amortissements.....	75	-
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques.....	2 148	-
Dotations aux autres provisions pour pertes et charges.....	56	-
Participation et intéressement des salariés.....	4	-
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence.....	-	32
Résultat brut d'exploitation (solde débiteur)	743	743
Total	18 297	18 297





COMPAGNIE BANCAIRE